

Débat public

Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

Du 17 avril au 25 septembre 2019

Compte-rendu intégral

Réunion publique

Mercredi 24 avril 2019 à Caen

SALLE / ADRESSE :	Centre des Congrès, 13 avenue Albert Sorel 14000 Caen
PARTICIPANTS :	80 personnes
DÉBUT > FIN :	19h15 à 22h10 (durée du REC : 2h33)
QUESTIONS-RÉPONSES :	6 questions des tables et 4 de la salle

En tribune

CPDP

Mme Catherine	LARRERE	membre de la Commission particulière du débat public
Mme Juliette	ROHDE	membre de la Commission particulière du débat public
Mme Isabelle	BARTHE	membre de la Commission particulière du débat public

Maîtrise d'ouvrage

Mme Suzanne	LALAUT	Représentant le ministère de la Transition écologique et solidaire
M. Christophe	KASSIOTIS	Représentant l'ASN

Intervenants :

M. Frédéric	LEMARCHAND	Professeur de sociologie à l'Université de Caen
Mme Émilie	GAILLARD	Maître de conférences en droit à l'Université de Caen
M. Rémi	BARBIER	Géographe à l'ENGEEES de Strasbourg
M. Michel	MARIE	Grand témoin

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de votre présence ce soir. Ceci est la première rencontre en région de ce débat qui a commencé la semaine dernière et qui va durer jusqu'à la fin du mois de septembre. C'est donc un débat où l'on va prendre le temps de s'informer et de donner un maximum de temps de parole au public pour parler de ce sujet complexe et de ce sujet de société qu'est le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. Ce soir, nous sommes trois membres de la commission qui a la charge de l'organisation et de l'animation de ce débat. Catherine LARRERE, Juliette ROHDE et moi-même, Isabelle BARTHE. Nous sommes donc très heureux de démarrer cette série de rencontres en région par un Café philo à Caen. Vous allez nous dire : pourquoi un Café philo pour parler des matières et déchets radioactifs, qui est un sujet éminemment technique ? Catherine LARRERE, qui est philosophe de formation et de métier, vous expliquera tout à l'heure la raison pour laquelle précisément, sur ce sujet-là, nous avons choisi de démarrer aujourd'hui par un débat sur des questions éthiques et de société.

Tout de suite, je vais vous dire quelques mots sur le débat public. Pourquoi est-ce que l'on débat sur ce sujet-là ? Tout simplement parce que c'est un droit qui est inscrit dans la Charte constitutionnelle de l'environnement, le droit à l'information et la participation du public. Vous avez certainement déjà assisté ou entendu parler de débats sur de grands projets d'infrastructures, comme des lignes de TGV, ou des projets aéroportuaires, des stades, des choses comme ça. Depuis peu, le débat public est aussi ouvert à des documents de planification. L'année dernière, il y a eu un débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. Cette année, on débat du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. La finalité d'un débat public, ne l'oublions pas, c'est de donner la parole au public, bien évidemment de l'informer de la manière la plus complète et la plus transparente possible, mais en fin de compte, à quoi sert un débat public ? Cela sert à éclairer la ou les décisions qui vont être prises par les responsables de ce plan et programme.

Aujourd'hui, nous débattons donc sur la cinquième édition du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Ce débat qui va durer six mois doit vous permettre à tous de vous saisir des objectifs de ce plan, du contexte et des enjeux, et des modalités de gestion. Il y aura donc évidemment des tas de rencontres thématiques pour aborder la complexité de l'ensemble de ce vaste champ de réflexion qui est le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.

Ce débat est organisé par une commission indépendante et neutre, qui est composée de huit membres. Vous en avez trois parmi vous ce soir. Nous n'avons pas respecté la parité ce soir, mais la commission, elle respecte bien la parité. Elle est présidée par une magistrate, Isabelle HAREL-DUTIROU, et elle est composée de huit personnes, quatre femmes, quatre hommes. Nous avons tous des formations et des parcours professionnels divers. Aucun de nous n'a jamais travaillé dans le domaine du nucléaire, et nous sommes indépendants de tous les acteurs, et aussi de tous les membres associatifs d'opposants au nucléaire. Il y a donc une neutralité qui fait partie des valeurs de la Commission nationale du débat public, et que nous respectons.

Je vous ai donc présenté les personnes qui sont là ce soir. Les principes du débat public, puisque nous sommes dans le cadre d'un débat qui a été décidé par la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante qui a la charge d'organiser les débats et les concertations dans le cadre des domaines environnementaux. Ces valeurs sont bien évidemment l'indépendance et la neutralité. Cela est fondamental. Nous ne prendrons pas de position sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Nous sommes neutres. Notre indépendance, elle vient à la fois de nos profils, mais c'est aussi la façon dont nous allons organiser ce débat qui garantit cette indépendance.

La transparence de l'information, elle est assurée à la fois par les rencontres, par toute la documentation qui est à votre disposition, et vous avez eu des dossiers qui sont à la table à l'entrée, et il y a aussi bien évidemment de la documentation sur le site Internet et puis par tout ce que vous allez produire les uns et les autres qui va être mis sur notre site Internet du débat au fil du temps.

Un autre principe extrêmement important, c'est l'égalité de traitement. C'est à dire que, quel que vous soyez, quel que soit votre statut, quel que vous représentiez, que vous soyez simplement un citoyen

intéressé aux débats, ou un représentant associatif, ou le représentant d'un opérateur, ou un élu local, votre parole a le même poids, et pour nous, c'est très important que ceci soit respecté et que chacun se sente autorisé et légitime à porter sa parole et qui pour nous ont toutes la même valeur. Toutes les paroles évidemment seront retranscrites, et nous en ferons une synthèse, un bilan à la fin de ce débat. Et enfin, cela n'est surtout ni un référendum ni un sondage. Dans un débat public, ce qui compte, c'est l'argumentation.

Ce soir, le programme de cette rencontre, nous avons pris un peu de retard, et Juliette ROHDE, qui est le maître du temps, va me dire que je suis un peu trop plus longue. Donc, j'accélère. Catherine LARRERE vous présentera donc les principes de ce Café philo, et nous aurons trois intervenants, des universitaires qui ont bien voulu nous faire part de leur réflexion sur ces thématiques : Frédérick LEMARCHAND, Émilie GAILLARD et Rémi BARBIER. Le temps le plus important, cela va être le travail en sous-groupes que l'on va vous demander. On va vous demander de réfléchir sur des questions d'éthique et de philosophie. Puis nous aurons le regard d'un grand témoin, Michel MARIE, et nous reprendrons un débat en plénière, pour arriver à conclure cette soirée.

Tout de suite, je vais donner la parole à deux représentants de la maîtrise d'ouvrage, qui sont Suzanne LALAUT qui représente le ministère de la Transition écologique et solidaire, et Christophe KASSIOTIS, qui représente l'autorité de sûreté nucléaire. Et avant de leur donner la parole, on va projeter un petit film sur le débat PNGMDR. Quelques minutes.

Diffusion d'une vidéo.

Suzanne LALAUT

Bonsoir à tous, Suzanne LALAUT. Je travaille au ministère de la Transition écologique et solidaire au sein de la direction générale de l'énergie et du climat, et je coordonne donc pour la DGEC l'équipe qui suit l'élaboration et le Plan, le PNGMDR. On est une équipe de six personnes, dont deux personnes qui sont plus spécifiquement dédiées au Plan.

Christophe KASSIOTIS

Je suis directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle à l'Autorité de sûreté nucléaire. L'Autorité de sûreté nucléaire est une autorité administrative indépendante, indépendante du gouvernement, indépendante des producteurs de déchets, indépendante de l'Andra, et notre rôle est de contrôler la sûreté nucléaire et la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Nous avons aussi une mission d'information du public, et nous cherchons à contribuer à des choix de société éclairés. Nous participons à l'élaboration du plan pour des raisons historiques, donc depuis 2007, et les quatre plans ont permis de progresser dans la structuration des filières de déchets et de renforcer les politiques publiques en termes de gestion des déchets radioactifs.

Concrètement, pour l'élaboration du plan, nous intervenons à trois niveaux. Nous copilotons un groupe de travail pluraliste, qui élabore le plan, un groupe de travail qui est composé des producteurs de déchets, de l'ANDRA et d'associations de protection de l'environnement. Nous rédigeons une partie du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, et nous remettons des avis au gouvernement qui sont publics sur les deux filières de déchets radioactifs. Le plan, pour voir concrètement à quoi cela ressemble, c'est un document qui fait un peu plus de 200 pages, qui est donc assez technique et qui est disponible sur différents supports Internet.

Suzanne LALAUT

Juste quelques minutes sur la prochaine édition. Comme vous avez vu dans le petit film, cela va être la cinquième édition. Le plan couvre un large spectre. Il couvre l'ensemble des matières et des déchets radioactifs, et donc forcément, nous avons choisi de faire un focus sur cinq enjeux qui nous paraissent importants sur ce plan. Dans les dossiers que vous avez à disposition, qui sont les dossiers élaborés par le maître d'ouvrage, ces cinq enjeux sont liés à la gestion des matières radioactives, et à leurs perspectives de valorisation. Le premier enjeu concerne les capacités d'entreposage des combustibles usés, et l'anticipation de nouveaux besoins d'entreposage. Nous avons également un enjeu qui concerne les déchets de très faible activité. Ce sont des déchets qui vont être produits dans des quantités assez importantes dans les décennies qui vont venir. Le quatrième enjeu concerne les déchets que l'on dit de faible activité à vie longue. Ce sont des déchets

qui présentent une grande diversité, et donc définir une solution de gestion unique présente certaines difficultés. Et enfin, le cinquième enjeu concerne l'association de la société civile à la phase industrielle pilote du projet de stockage géologique profond des déchets, et puis la mise en œuvre du concept de réversibilité de ce stockage.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'à ce stade-là, il y a des questions de compréhension ? Nous n'entrons pas dans le débat, mais avant d'entrer dans le vif du sujet de ce soir, est-ce que vous avez des questions de compréhension sur ce qui vient de vous être exposé par Madame LALAUT et Monsieur KASSIOTIS ?

C'est très clair ? Merci beaucoup. Nous continuons. Catherine.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Ceci est notre premier atelier local. Pourquoi commencer par un Café philo ce soir ? Pour bien montrer deux choses, d'une part, qu'il s'agit d'un débat public qui est ouvert au public le plus large possible, et d'autre part, que dans cette gestion des matières et déchets radioactifs, la question de l'éthique ou la question de la morale est une question centrale, décisive. C'est-à-dire que la gestion des déchets est bien sûr une question technique qui fait appel à de l'expertise, à des connaissances techniques, mais en même temps, ces déchets sont d'une part pour une grande partie le résultat d'une production de l'électricité dont tous les Français bénéficient. Quand vous allumez la lumière, il y a 75 % de chances que ce soit de l'électricité en provenance de l'industrie nucléaire. Et d'autre part, des risques, des difficultés associées à l'industrie nucléaire, et c'est nous tous qui y sommes exposés. Et troisième chose qui explique ce dont nous allons parler ce soir, c'est quelque chose qui nous concerne tous. C'est quelque chose dont nous avons hérité, puisque l'industrie nucléaire, les centrales sont construites à partir de la fin des années 50, et donc ceux qui les ont donc mises en place sont actuellement morts, ou plus très actifs.

C'est quelque chose que nous allons transmettre. Quelle que soit la politique énergétique des années à venir, il est certain que tous ceux qui naîtront, après même que la dernière personne vivante aujourd'hui soit morte, auront encore des déchets nucléaires. C'est dans cette idée. Qu'allons-nous léguer à nos enfants, avec cette industrie nucléaire dont nous avons hérité ? C'est une question qui nous concerne tous et qui a des enjeux de choix de valeurs, d'affirmation de principes moraux, que nous nous avons réunis ce soir.

Vous allez pouvoir en discuter très rapidement. Que léguerons-nous à nos enfants ? Vous venez d'entendre une présentation rapide de la diversité des déchets nucléaires. Nous avons un peu tendance à nous focaliser sur les déchets actifs et nocifs durant le temps le plus long. Cela peut dépasser des centaines de milliers d'années. Il y a également une quantité d'autres déchets moins dangereux, mais plus nombreux. Il y a toute cette variété matérielle, substantielle, de déchets.

D'autre part, tout cela coûte cher. Il faut provisionner pour conserver les déchets à l'avenir. Il faut également démanteler un certain nombre de centrales qui vont arriver en fin de vie. Que transmettrons-nous à nos enfants ? Des dettes, d'une certaine façon.

Il y a aussi des éléments immatériels. Nous allons transmettre un savoir pour traiter les déchets. C'est tout un environnement culturel. Qu'est-ce que vivre avec des déchets ? Qu'est-ce que cela importe comme conception, représentation et imagination ?

Dernière chose, avant de laisser la parole aux intervenants. Qu'il y ait un enjeu éthique, qu'il y ait des impératifs moraux... Je pense que si vous êtes un parmi nous, c'est que la question vous intéresse. Vous êtes, d'une façon ou d'une autre, convaincus qu'il y a des problèmes moraux là-dedans. C'est aussi la loi qui en tient compte. Il s'agit de la loi Bataille, qui date de 1991, la première loi sur la gestion des déchets nucléaires qui a posé comme principe qu'il ne fallait pas laisser aux générations futures la charge des déchets d'une énergie nucléaire dont elle n'aurait pas des bénéfices. Pas de « après nous, le déluge. Après nous, la catastrophe. Ils se débrouilleront toujours avec nos déchets ». La loi, et notre conviction morale, me semble-t-il, refusent cela. C'est relativement facile de le dire en général. Qu'est-ce que cela veut dire, de ne pas laisser la charge ? De quelle manière pouvons-nous procéder ? À qui n'allons-nous pas laisser la charge ? De quoi parlons-nous, lorsque nous parlons des générations futures ?

Vous êtes réunis ici ce soir pour y réfléchir, pour débattre et pour proposer. L'ambition du débat public n'est pas simplement de s'informer. C'est aussi que le public puisse faire des propositions, d'où la partie principale de cette soirée qui va vous réunir en petites tables de discussions en faisant appel aux connaissances des personnes présentes. Pour vous aider dans cette discussion, trois interventions précéderont vos discussions. Isabelle a déjà présenté les intervenants : Frédéric LEMARCHAND, qui est professeur de sociologie à l'Université de Caen, Émilie GAILLARD, qui est juriste et maître de conférences en droit à l'Université de Caen et Rémi BARBIER, qui est géographe. Il est dans une grande école de Strasbourg. Il préside le comité d'éthique et société qui accompagne l'ANDRA Ils vont vous faire une présentation d'informations pour vous donner les moyens ensuite de réfléchir. J'appelle le premier des intervenants, à savoir Frédéric LEMARCHAND.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Je me permets de préciser que j'assumerai le rôle de maîtresse du temps ce soir. Chaque intervenant a 10 minutes d'intervention. Je veillerai à ce que ce soit respecté, pour que le temps de débat et de contributions puisse bien avoir lieu.

Frédéric LEMARCHAND, Professeur de sociologie à l'Université de Caen

Je remercie des organisatrices de ce Café philo de m'avoir invité. Je suis très heureux d'y participer. Je vais décrire rapidement la posture qui sera la mienne, l'angle sous lequel j'ai envie de parler, en 10 minutes, pour 100 000 ans de durée de vie. C'est une proportion assez raisonnable. J'ai travaillé une vingtaine d'années comme anthropologue. J'ai également travaillé en philosophie, avec Jean-Pierre DUPUY, pour réfléchir à ces questions métaphysiques, à ce que la technique nous propose ou nous met en demeure de penser. Le post humain et les questions nucléaires font partie des méta objets. Les déchets, en particulier, dépassent l'entendement, d'une certaine manière. Ma posture ne sera pas du tout celle du technicien ou du scientifique, mais plutôt celle de l'humanité. Je vais essayer de m'ancrer dans une parole à hauteur d'homme. Pour ce faire, je vais utiliser un texte qui nous a été envoyé pendant la préparation de ce débat. C'est un texte d'Henning MANKELL. C'est un auteur suédois de romans policiers, que certains connaissent peut-être ici. Il a écrit sur la fin de sa vie, quand il a su qu'il avait un cancer, un très beau texte consacré à l'enfouissement des déchets à vie longue, lui qui avait une vie très courte à ce moment-là. Il a établi une sorte de relation entre sa biographie, la condition humaine et une réflexion sur ce qu'est la culture, après avoir visité le site d'enfouissement de Suède, puisque l'installation finlandaise lui a été refusée.

Il propose, dans un texte un peu testamentaire, un certain nombre de questions. Je vais simplement en reprendre quelques-unes en guise d'ouverture de ce débat. C'est ce que j'ai tenté de faire, pendant plus de 25 ans, au sujet des conséquences de Tchernobyl. J'ai beaucoup travaillé avec des philosophes, des penseurs et des écrivains comme Svetlana ALEXIEVITCH, pour essayer d'inscrire ces questions qui dépassent l'imagination dans un « malgré tout ». C'est-à-dire que nous avons produit ces déchets, même si une grande partie des gens qui sont dans cette salle ne les ont pas désirés. Ils sont là, malgré tout. Il faut faire avec. La question du « faire avec » est politique.

Je vais remonter à la catégorie avant : qu'est-ce que ces déchets ? Que nous poussent-ils à penser ? Lorsque nous abordons ces questions, nous faisons des expériences de la pensée.

La première question est celle qui a été posée par Günther ANDERS à l'égard de la bombe atomique dans les années 50. C'est peut-être le premier philosophe et penseur de la question du nucléaire. C'est celle de la manière dont notre imagination est littéralement débordée par ce qui se joue. C'est-à-dire des substances radioactives qu'il faut contenir et qui sont là pour plus de 100 000 ans.

Il écrit ceci en introduction de son texte : « *Comment quiconque peut-il se représenter le monde dans un futur aussi éloigné ? Nous ne pouvons aller au-delà de ce que les auteurs de science-fiction eux-mêmes ont du mal à appréhender* ». C'est-à-dire que ces déchets vont au-delà de l'imagination de ceux dont l'imagination nous a poussés déjà dans un futur plus lointain, qui est en général à l'horizon de quelques dizaines, voire de centaines d'années. La science-fiction s'inscrit toujours dans un horizon temporel de continuité relative avec l'humanité, plutôt technicienne, présente. Avec ces déchets, nous arrivons à des horizons temporels qui outrepassent toutes les limites que nous avons pu tenter de penser quand il s'agit d'envisager un avenir de l'humanité ou du monde ou des futuribles.

Il prend un exemple très intéressant. C'est une bulle qui est enfermée dans une pièce de verre, qu'il a fait fabriquer par un ami verrier. Cette bulle se déplace dans le verre. C'est un comportement

physique normal. À l'échelle du temps humain, ou même du temps long, nous ne la verrons pas se déplacer, mais nous le verrons sur un million d'années. Dans la matière, la bulle de verre est censée pouvoir se déplacer. Aucun témoin aujourd'hui ne pourra en attester à l'arrivée. S'il y a des humains à l'arrivée dans un million d'années, ce qui n'est pas certain, personne ne sera là pour attester de la position de la bulle au départ.

Cette réflexion qu'il nous transmet, je vous invite vivement à lire ce texte intitulé *Sables mouvants : fragments de ma vie*. C'est son dernier texte, texte testamentaire. C'est une réflexion sur la transmission. Qu'allons-nous transmettre à notre descendance, aux générations futures ? Émilie GAILLARD va en parler tout à l'heure. Cette question de la transmission est remise en cause, d'une certaine manière. Comme l'a écrit Hannah ARENDT, il est vrai que cet héritage n'est précédé d'aucun testament. Les catastrophes nucléaires ont été produites. Les déchets font partie d'une catastrophe, d'un renversement de perspective. C'est en même temps quelque chose qui fait rupture avec tout ce que nous avons connu. Les déchets que nous avons produits jusqu'alors sont essentiellement, à l'échelle de l'humanité, des déchets qui retournent au vivant, comme le corps lui-même peut être conçu comme un déchet qui retourne poussière à un certain moment. Ces déchets, que nous avons produits, refusent de mourir.

L'inconscient les a désignés comme des déchets qui ont une durée de vie longue. Le psychanalyste et mathématicien Daniel SIBONY a écrit un très beau texte là-dessus, sur ce déchet, dans la problématique du mort-vivant. Je pense qu'il faut réhabiliter la question de l'inconscient, lorsque nous nous interrogeons sur les choix technologiques. C'est-à-dire : qu'est-ce qui fait que notre imaginaire anthropologique va nous conduire, à un moment donné, à créer une cachette géante, ou pourquoi préférons-nous les garder à vue en surface ? Ces choix sont évidemment poussés par la technique, par des raisonnements de type technique, qui mettent en relation des causes et des effets ou des finalités. Ils sont aussi, puisqu'ils sont produits par des humains, largement construits dans un registre d'imaginaires, des imaginaires sociaux, et pour une part, mus par l'inconscient. La question est ici : ce que nous produisons et ce que nous allons laisser aux générations futures.

C'est écrit sur le mur. Vous pourrez regarder quelques extraits de ce très beau texte : « *Il n'existe pas de dernière volonté laissée par les civilisations antérieures à la nôtre* ». Toutes les civilisations qui nous ont précédés ont disparu, ont périclité. Il y a une grande mode aujourd'hui du catastrophisme ou de la collapsologie. Nous savons que, de manière plus scientifique que religieuse, notre civilisation est aussi amenée à disparaître. À ce moment-là, il s'agit de réfléchir sur le type d'humanité hypothétique qui ne serait pas inscrite dans une sorte de continuité technique. Lorsque nous regardons la manière dont les acteurs institutionnels ont envisagé la transmission sur 100 000 ans, l'hypothèse d'une continuité technique qui serait basée sur le silicium, la conservation des données, les disques durs, etc., est complètement exclue. Nous y reviendrons probablement dans le cours de la soirée. La question de la transmission de la mémoire ne se réglera pas, semble-t-il, par la technique, mais peut-être par d'autres moyens.

MANKELL dit : « Peut-on convoquer l'art ? « Le Cri », d'Edvard MUNCH, est-ce que cette figure pourrait être intéressante pour faire signe à ces générations futures dans un temps très long ? » C'est un paradoxe sur lequel il revient. Je pense que nous allons également y revenir. Il faut non seulement maintenir une mémoire. Toutes les civilisations du passé ont œuvré d'une certaine manière pour transmettre et maintenir des signaux visibles ; des traces ; des monuments ; des villes ; des stèles ; des cimetières, etc. Il s'agirait ici plutôt d'oublier. C'est encore un paradoxe que produit le nucléaire qui dépasse notre culture, nos habitudes et nos manières de faire, y compris celles héritées de temps très anciens. Il faut à la fois produire une mémoire à court terme pour avertir du danger, et en même temps imaginer une stratégie qui consisterait, à terme, à ce que personne ne se souvienne de l'existence de ce déchet enfoui. MANKELL nous dit que cela revient à assumer un mensonge à l'égard des générations futures.

Il y a bien d'autres questions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. C'est un peu toutes ces ruptures, ces renversements de sens, ces paradoxes devant lesquels nous sommes placés. Je pense que cela rend difficile l'appréhension technique de la question du devenir et de la gestion des déchets nucléaires.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je donne la parole à Émilie GAILLARD.

Émilie GAILLARD, Maître de conférences en droit à l'Université de Caen

Bonsoir. Je suis maître de conférences en droit à Sciences-po Rennes, Campus de Caen, qui est spécialisé dans le développement durable et l'organisation des débats publics. Merci de me permettre de prendre la parole aujourd'hui. Je suis ravie. Je suis spécialisée dans un droit particulier dans ma recherche, qui est le droit des générations futures.

Je vais juste vous expliquer le contexte. Le philosophe majeur à citer, lorsque nous parlons de responsabilité envers l'avenir et des générations futures, c'est Hans JONAS. Il a publié un ouvrage à la fin de sa vie, où il disait qu'il fallait inventer un principe de responsabilité nécessaire pour l'entrée de notre civilisation dans l'ère de la société technologique. Il nous dit la chose suivante, pour aller à l'essentiel : *« C'est tellement nouveau, cette question de la responsabilité de l'avenir de l'avenir. C'est tellement nouveau qu'il n'y a rien, qu'il n'y a aucun outil, qu'il n'y a rien dans les auteurs classiques, dans nos grands maîtres précédents, pour nous ouvrir la voie, pour nous guider, pour penser cette éthique envers les générations futures »*.

Mon travail consiste à transposer cette problématique en droit. Pour aller à l'essentiel, nous avons hérité d'un imaginaire juridique constitutionnel issu de la révolution française de 1789. La France a voulu mettre à bas la société de l'Ancien Régime qui se caractérisait par des liens juridiques transgénérationnels. Vous pouviez naître, et vous étiez déjà complètement endettés. En France et dans l'imaginaire des droits humains, l'idée était de dire que nous laissons le soin à l'avenir, à la société de demain, de s'organiser. Ce n'est pas à l'office du droit de régir les relations pour les générations futures. Il n'y avait pas besoin de régir ou de mettre en place une responsabilité juridique pour les générations futures. Les temps du droit sont courts quand nous allons chercher pourquoi il y a un phénomène de prescription juridique, y compris pour les crimes. Nous estimons fondamentalement que la société, le contrat social, suppose une éternelle page blanche. C'est-à-dire que nous devons laisser l'avenir libre de toute chaîne juridique. Donc là, nous avons fondamentalement un changement de paradigme. À partir du moment où nous exerçons une emprise sur l'avenir, où nous mettons en danger des générations futures, il est de l'office du droit de protéger ces générations futures. Il devient complètement nouveau. C'est une révolution d'ordre copernicenne pour les juristes. Intégrer les générations futures dans le droit, c'est vraiment exercer un étirement de leur imaginaire et investir de nouveaux territoires. De la même façon, pour Hans JONAS, nous n'avons rien pour penser cette éthique et cette responsabilité juridique envers les générations futures.

En quoi le débat public va-t-il me permettre de livrer vraiment des réflexions qui me tiennent à cœur aujourd'hui ? Il faut bien préciser une chose. Nous faisons un débat public aujourd'hui. C'est le premier. Le choix pour cette technologie nucléaire a eu lieu avant le changement de paradigme, avant l'avènement de la conscience écologique, avant la consécration des principes juridiques, et notamment le principe de participation du public. Nous pouvons dire qu'il y avait un choix, à l'époque, qui était l'autonomie énergétique. Là, nous nous retrouvons dans une situation où quand le choix de cette technologie a été fait, c'était sous l'emprise d'un autre paradigme : la foi quasi religieuse dans le progrès, qui était de dire : *« De toute façon, nous ne savons pas quoi faire des déchets nucléaires. De toute façon, la question va se poser dans 20 ou 30 ans. C'est loin. Nous trouverons forcément une solution »*. Non. Nous n'avons pas trouvé de solution pour ces déchets nucléaires. Nous ne savons pas quoi en faire. Les chaînes d'engagements sont transgénérationnelles. Les mises en danger le sont aussi. Qui s'engagerait ici dans une obligation juridique, de sécurité, de résultat, à l'échelle de plusieurs milliers d'années ? Qui peut raisonnablement s'engager ? Il y a un adage en droit privé qui est de dire : *« À l'impossible, nul n'est tenu »*. Vous n'êtes pas juridiquement tenus d'une obligation qui n'est pas possible matériellement.

Les déchets radioactifs viennent illustrer cette myopie envers l'avenir d'une technologie qui pourtant génère, en elle-même, des dangers pour la santé (humains et non-humains), pour l'environnement. Si nous nous plaçons à l'échelle de temps humain, c'est une échelle de temps éternel. Elle n'est pas limitée. Pour l'instant, nous n'avons qu'un seul site qui est prévu pour l'enfouissement des déchets les plus dangereux. Il se situe à Bure, 500 m sous terre. Je suis allée visiter le site. Je me suis posé la question : de quelle manière allons-nous assurer la sécurité du site à une échelle de temps qui est celle du niveau de dangerosité de ces déchets ? Je vous rappelle que Paul RICOEUR nous disait la chose suivante : *« Notre responsabilité s'étend aussi loin que s'étendent nos pouvoirs »*. Si notre responsabilité de gestion de ces déchets radioactifs s'étend aussi loin que s'étend la dangerosité de

ces déchets, il faut d'un point de vue technique, d'un point de vue du site, que cette temporalité soit intégrée.

J'ai discuté avec l'un des ingénieurs. Il y a un principe de réversibilité de stockage des déchets radioactifs qui est inscrit dans la loi. J'attends de voir quels seront d'autres retours. L'interprétation faite par cet ingénieur n'est pas la même que la mienne. Si je vois dans la loi un principe de réversibilité des déchets radioactifs, du stockage des déchets radioactifs, si les générations futures peuvent les valoriser, ce qui n'est toujours pas le cas d'un point de vue technique, est-ce qu'elles auront accès à ces déchets pour pouvoir les valoriser ? Non. Le principe de réversibilité sera un principe d'application immédiate d'une nouvelle technique de stockage de ces déchets. L'interprétation de la notion de réversibilité du stockage des déchets pose question.

Pour ma part, je plaide pour la reconnaissance de droits, et qu'ils soient déclinés aussi au regard des générations futures. C'est-à-dire que nous avons des déclarations de droit, des droits humains tels que : la liberté d'aller et venir, le droit à la vie, le droit à la santé ou le droit à un environnement sain. Si nous mettons en œuvre des technologies qui mettent en danger les générations futures, il me semble fondamentalement, si nous voulons respecter le principe de démocratie, qu'il faut étendre cette démocratie aux transgénérationnels. Qu'est-ce que cela donnerait ? Un principe de liberté d'aller et venir qui soit garanti aux générations futures, ce qui n'est déjà plus le cas autour des sites qui sont tel que Fukushima, autour de Tchernobyl avec la ville de Pripiat.

Le droit à la santé et le droit à l'environnement sain doivent également être intégrés à des échelles de temps, qui sont des échelles de temps longues, dès lors que nous choisissons des technologies à échelle de temps long.

Vous devez entendre parler d'action en justice climatique en ce moment, d'actions menées et intentées contre l'État à travers la planète, parce qu'il n'assure pas l'obligation de sécurité des citoyens concernant le changement climatique.

Nous pourrions penser aussi à des actions en justice menées par les citoyens, pour demander cette sécurité. C'est à dire en anticipation : « Vous devez nous assurer une sécurité à échelle de temps de dangerosité de ces déchets ».

Autre chose. Il y a un changement de paradigme au niveau des sciences. C'est-à-dire que nous avons aussi hérité d'un paradigme du XVI^e siècle selon lequel la dose fait le poison. Nous avons des principes de sécurité, notamment pour les travailleurs dans ces sites. Ils visent à dire : « Vous ne craignez rien jusqu'à telle dose ». Les recherches menées à l'heure actuelle montrent que, même à faible dose, les rayonnements ionisants peuvent générer des perturbations dans l'expression des gènes.

Juste une chose. Si un jour le gène est cassé, l'ADN est cassé, cela se transmet de génération en génération et cela induit des mutations génétiques. Voilà pour aller à l'essentiel. La question est donc, d'un point de vue éthique et juridique, de garantir que l'avenir ne soit pas durablement mis en danger, que l'avenir de l'avenir est toujours une possibilité et que les droits des générations futures seront toujours possibles, notamment les droits fondamentaux. C'est cela, la garantie d'une démocratie transgénérationnelle à une époque où les technologies mettent en danger la condition du vivant humain et non humain de manière transgénérationnelle. Je vous remercie pour votre attention.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vais donner la parole au dernier intervenant, Rémi BARBIER.

Rémi BARBIER, Géographe à l'ENGEES de Strasbourg

Merci, Catherine LARRERE. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer de ne pas répéter les nombreuses choses tout à fait passionnantes qui ont été dites jusqu'à présent et que je partage largement. Je vais essayer de prolonger modestement les propos tenus par Émilie GAILLARD et essayer d'avancer un peu dans cette réflexion sur cette question de la responsabilité vis-à-vis des générations futures, et vous dire de quelle manière nous l'envisageons à ce stade au sein de ce comité éthique et société, dont a parlé Catherine. Ce comité se trouve auprès de l'ANDRA, qui vise à être force de proposition et d'évaluation de la prise en compte par l'ANDRA de ces questions éthiques et sociétales.

Je vais développer mes propos dans mon exposé en faisant souvent référence à Cigéo, en prenant mes exemples en référence à cette problématique. Cigéo est le centre d'enfouissement qui est prévu pour les déchets les plus radioactifs, pour les enfouir à 500 m sous terre. Je pense que les réflexions que je vais partager avec vous sont valables également si nous envisageons d'autres types d'installation, d'entreposage et de stockage de déchets nucléaires.

Comme l'a rappelé Catherine dans son introduction, ce principe de la responsabilité vis-à-vis des générations futures est très largement consensuel. Il est inscrit dans la loi de 1991 et tout le monde s'en réclame, d'une certaine manière. C'est en essayant de le creuser un peu davantage que nous pouvons faire apparaître un certain nombre de tensions, de clivages ou d'interrogations. C'est de nature à susciter le débat.

Au sein du Comité, la manière dont nous l'envisageons à ce stade, c'est une réflexion continue qui s'affine et qui, j'espère, s'affinera ce soir grâce aux réflexions et aux propositions qui vont émaner de l'assemblée. Nous l'envisageons essentiellement sous la forme de deux principes, un principe d'équité et un principe de considération.

Le principe d'équité est quelque chose de relativement évident. Avoir un comportement responsable consiste d'abord à ne pas transférer des charges indues aux générations futures. Comme cela a également été dit, cela implique la prise en compte de la gestion des déchets radioactifs par les générations qui ont bénéficié de cette électricité produite par l'énergie nucléaire.

Je me suis rendu compte, en préparant cette intervention, que je faisais partie de la génération qui aura bénéficié de cette énergie nucléaire toute sa vie. Le grand début du programme électronucléaire date de la fin des années 60, début des années 70. C'est normal que ce soit cette génération qui a profité de l'énergie nucléaire qui paie le coût de leur gestion. Cela implique de constituer des provisions qui doivent être effectuées par les producteurs de ces déchets de manière à pouvoir assurer les coûts qui viendront dans l'avenir.

Le deuxième principe qui nous importe au sein du Comité est un principe de... J'emploie le terme de « considération ». Nous pourrions également parler de respect vis-à-vis des générations futures ou de considération pour les générations futures. Je l'exprimerai de la manière suivante : « Il s'agit de préserver la capacité de ces générations futures, de ces humanités futures, si nous nous projetons dans le long terme, à s'autodéterminer et à vivre dans un monde préservé ». La considération préserve leur capacité à s'autodéterminer dans un monde préservé. Cela conduit à devoir concilier deux exigences qui ne sont pas forcément immédiatement convergentes, d'où les questions de débats et d'arbitrages qui peuvent être importants à faire.

La première exigence est une exigence de sûreté. Il est évident que cela implique pour nous, pour les générations qui prennent actuellement les décisions, d'avoir recours aux technologies qui présentent les meilleures garanties par rapport à cette protection actuelle et à venir contre les dangers liés aux déchets radioactifs.

Lorsque je dis qu'il faut choisir les meilleures technologies, il faut également prendre en compte toutes les institutions, dans un sens très large, qui sont nécessaires au fonctionnement de ces technologies. Il faut, pour faire fonctionner un certain nombre de dispositifs, des gens, des compétences et de l'argent. Il faut entretenir la mémoire. Il faut surveiller, etc. Cela suppose aussi d'avoir des institutions autour.

C'est là où nous pouvons faire apparaître un premier point de débat. Si nous prenons la problématique des déchets à haute activité à vie longue, ceux qui concentrent le maximum de radioactivité et qui sont les plus dangereux, qu'en faisons-nous ? La solution de référence qui a été adoptée par la loi est de les stocker. Nous les enfouissons sous terre. D'autres disent que nous devrions plutôt envisager un entreposage le plus longtemps possible en attendant de trouver autre chose.

Le contraste entre ces deux solutions techniques est intéressant à creuser un peu. Dans la mesure où nous regardons la solution de l'entreposage pour ces déchets, il faut évidemment de la technique. Il faut également essentiellement du conditionnement. Il faut les enrober pour nous en protéger. Il faut également avoir tout un système, tout un dispositif et des institutions qui pourront en assurer la surveillance, la protection et la maintenance. C'est aussi éventuellement le renouvellement de ces emballages et de ces conditionnements, s'ils viennent à être dégradés, pendant une durée plus ou

moins longue. Nous avons besoin d'avoir ce mix de technologies et d'institutions pendant un temps plus ou moins long.

La question du stockage, tout le pari qui est fait est de dire : « Bien sûr que nous avons besoin de la technologie. Il faut faire des galeries. Il faut les consolider, etc. » Nous avons aussi la géologie pour nous prémunir des dangers de la radioactivité. À long terme, nous n'aurons plus besoin d'effectuer une surveillance de ces institutions pour continuer à surveiller ce stockage, puisqu'ils seront enfouis sous terre.

Le deuxième principe qui doit être pris en compte, lorsque nous voulons porter considération vis-à-vis de ces générations futures, c'est un principe d'autonomie. En lisant un article pour préparer cette intervention, je suis tombé sur un auteur qui cite un élément de la Déclaration des droits de l'homme qui figurait dans la constitution de 1793. Cela n'a jamais été appliqué. Le préambule sur les droits de l'homme est intéressant. Il dit : « Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures ». C'est d'ailleurs ce qu'a développé Émilie. Nous ne pouvons pas imposer nos propres choix. Nous ne pouvons pas contraindre au-delà du raisonnable les conditions de vie et les conditions d'existence des générations futures. Les questions de stockage et d'enfouissement, toujours pour continuer sur cet exemple des déchets à haute activité à vie longue, présentent là aussi des profils différents. Il y a cette idée que le stockage est temporaire, que nous aurons toujours accès aux déchets. Nous pourrions opter éventuellement pour d'autres solutions si elles se présentent.

La question de l'enfouissement est une bonne solution qui a vocation à être définitive. Nous pouvons préserver, c'est prévu par la loi, une forme de réversibilité pendant un certain temps. À un moment donné, l'idée est qu'il y ait une décision qui pourra le rendre irréversible.

Nous avons un élément de contrainte avec cette solution de stockage vis-à-vis des générations futures. Nous leur léguons quelque chose sur lequel il n'y aura plus de maîtrise. Nous pouvons, cela dit, nuancer un petit peu. Nous voyons bien en croisant les choses que les débats sont tout à fait passionnants. Nous pouvons faire la distinction entre les générations futures dites proches, vis-à-vis desquelles nous pouvons utiliser la métaphore des enfants, des petits-enfants et des arrière-petits-enfants. Cette métaphore perd un peu de son sens sur les générations futures lointaines. Pourront-elles se sentir contraintes par ce choix que nous aurions fait de l'enfouissement si elles n'ont plus connaissance qu'il y a eu de l'enfouissement ?

C'est la problématique de la contrainte et du choix qui serait contraint à travers cette problématique de l'enfouissement. Elle se pose différemment pour les générations futures proches qui pourront dire : « Nous aurions pu faire autre chose », et les générations futures lointaines n'auront peut-être même pas à regretter quelque chose, puisqu'elles n'auront pas forcément connaissance de ce qui est enfoui sous terre.

Nous avons aussi une invitation à réfléchir de manière temporellement différenciée sur ces questions de choix éthiques.

Deux derniers éléments pour conclure. Nous avons parlé de la responsabilité vis-à-vis des générations futures. Il y a les principes d'équité et de considération. Nous pouvons aussi éventuellement étendre un principe de responsabilité vis-à-vis des éléments de la nature, des espèces et des écosystèmes. C'est aussi un élément vers lequel notre réflexion éthique peut être amenée à être conduite.

Dernier élément. C'est le fait de dire qu'au-delà de l'énoncé des principes, il faut s'intéresser aux conditions concrètes de leur mise en œuvre face à un risque de déflation du futur. C'est-à-dire finalement de préférence pour le présent, et un peu d'oubli des intérêts, des éléments, qui comptent pour les générations futures, le risque de porter insuffisamment considération aux générations futures. De quelle manière pouvons-nous parer ce risque ? Faut-il instituer un porte-parole des générations futures ? Sous quelle forme ? Avec quels droits, quelles missions et quelles responsabilités ? De quelle façon devons-nous arbitrer entre différents profils de sûreté et d'autonomie ? Nous voyons bien que les choix techniques sont différents sur ce plan-là. Devons-nous nous livrer à un exercice de futurologie comparée, pour reprendre une expression du philosophe Hans JONAS ? De quelle façon prenons-nous en compte, dans cette futurologie comparée, le fait que le temps passant, la connaissance peut également être améliorée ? Il peut également survenir des catastrophes. Si nous arrivons à faire des scénarios très contrastés, de quelle manière pouvons-nous les évaluer les uns par

rapport aux autres ? De quelle façon finissons-nous par prendre une décision ? Par un calcul des avantages et des inconvénients liés à chaque solution ? Par plusieurs formes de vote ou par une conférence de consensus ? Beaucoup d'éléments sont intéressants à débattre.

Je suis très heureux de pouvoir participer et bénéficier des réflexions qui ne vont pas manquer de surgir de cette soirée. Merci.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci aux trois intervenants qui ont donné des présentations tout à fait passionnantes.

Nous allons passer à la deuxième phase maintenant, celle où vous discutez entre vous. Je retiendrai, des trois interventions, le terme de responsabilité, de l'étendue de cette responsabilité qui dure autant que dure notre puissance ou la puissance de nos produits. C'est-à-dire des centaines de milliers d'années pour le plus lointain.

D'autre part, quand il s'agit de mettre en œuvre cette responsabilité, un certain nombre de paradoxes ou d'injonctions entre lesquels il faut arbitrer, d'une part un devoir de mémoire, et d'autre part une exigence d'oubli, et un devoir de maintenir la sûreté des générations futures tout en préservant leur autonomie. Devant tous ces paradoxes, nous pouvons prendre en dernier élément l'idée que les générations futures ne sont pas une continuité linéaire. Suivant que nous prenons les deux générations qui nous suivent ou sur une échelle de 300 à 500 ans ou le temps même de durée des déchets à vie la plus longue, les devoirs et les problèmes qui se posent sont différents. Je pense que ce sera un élément de la discussion qui va suivre.

Je laisse Juliette vous présenter les règles de cette discussion.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Catherine. Je vais me lever, puisque je suis plus à l'aise debout.

Nous allons passer au cœur de cette soirée qui est la partie du débat, de contributions. Le débat public n'est pas une série de conférences. Ce sont bien des moments, des lieux, où nous prenons le temps. Dans notre vie quotidienne, nous prenons un moment dédié pour réfléchir sur un sujet qui ne nous occupe pas forcément dans le quotidien, mais auquel nous consacrons un peu de temps, en l'occurrence ce soir sur les questions éthiques, la question de ce que nous allons léguer à nos enfants.

Merci beaucoup aux intervenants d'avoir joué le jeu des 10 minutes. Nous pouvons faire la part belle à ce temps d'échange. Pour ce faire, nous vous avons proposé d'être en petits groupes. Nous estimons que nous pouvons mieux nous approprier les enjeux et échanger sous ce format. Je vais demander aux personnes qui sont peu nombreuses à leur table de se regrouper.

Nous vous proposons 40 minutes pour échanger autour d'une question qui est celle-ci : quels critères devront respecter la gestion des matières et des déchets radioactifs dans les 60 prochaines années, dans les 300 prochaines années et dans les 100 000 prochaines années ? C'est une manière d'introduire plusieurs échelles de temps et de voir ce que cela fait à notre réflexion. C'est une proposition. Nous ne savons pas toujours par quel bout prendre ce sujet. Il est tellement vaste que nous voulons vous proposer un point de départ pour votre réflexion. Si vous souhaitez vous en affranchir et raisonner sur une autre question, aborder la question par un autre angle, vous êtes tout à fait libres de le faire.

Dans cet effort de réflexion, vous pouvez être accompagnés. C'est un peu la valeur ajoutée du débat public. Ce n'est pas seulement une discussion au café du coin. Il y a dans cette pièce un certain nombre de personnes-ressources qui peuvent discuter, dialoguer et enrichir vos échanges. Cela concerne les intervenants que vous avez vus : Frédéric LEMARCHAND, Émilie GAILLARD et Rémi BARBIER, qui sont à votre disposition. Il y a également une série d'autres acteurs. Nous allons leur demander de se présenter très brièvement. Ce sont des producteurs : Il y a par exemple des représentants d'EDF. Il y a des représentants de l'ANDRA, de Greenpeace. Il y a des personnalités qualifiées qui seront à même de nourrir vos échanges.

Je peux peut-être demander au représentant de chaque structure de dire quelle est sa structure et de qui il est accompagné.

Olivier GIRAUD

Bonjour. Je suis d'EDF. Je m'occupe de la gestion des déchets radioactifs à EDF. Je ne sais pas si cela fait partie des consignes de travail. Par rapport aux éléments qui ont été donnés lors des interventions du début, j'ai envie de réagir sur plusieurs points. Je ne suis pas tout à fait en phase avec certains. Je pense qu'il serait bien de pouvoir le dire.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Cela fait partie du débat, Monsieur GIRAUD. Il n'y a pas de problème. Nous allons d'abord laisser les personnes travailler. Dans la deuxième partie, une fois qu'il y aura eu la restitution par les tables, vous pourrez réagir et faire valoir votre point de vue. Cela fait partie du débat public.

Olivier GIRAUD

Ce sont des éléments qui me paraissent intéressants à savoir en amont du travail en table.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Tout le monde va le dire, Monsieur. Nous le ferons tout à l'heure. C'est intéressant que les gens partent avec ce qu'ils ont entendu ce soir, avec les questions qu'ils ont. Le débat est long. Vous aurez largement le temps de faire valoir votre point de vue.

Olivier GIRAUD

Ce n'est pas une question de point de vue. Par exemple, il a été dit tout à l'heure qu'il y avait des dettes.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Nous ne rentrons pas dans le débat tout de suite.

Olivier GIRAUD

Ce ne sont pas des dettes.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Vous le direz tout à l'heure. Merci.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Êtes-vous venu accompagné, Monsieur GIRAUD ? Y a-t-il d'autres personnes d'EDF ? Vous êtes trois. D'accord. Peut-être du côté de l'ANDRA ?

Jean-Michel HOORELBEKE

Bonjour. Je suis de l'ANDRA. C'est l'agence publique chargée de mettre en œuvre la politique publique de gestion des déchets radioactifs. Nous sommes ici quatre de l'ANDRA. Merci.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Le CEA ?

Étienne KLEIN

J'appartiens en effet au CEA, mais je ne travaille pas sur les déchets nucléaires. Je ne sais pas combien nous sommes. Je suis tout seul.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Je crois que nous avons également un représentant de l'Association Greenpeace.

Yannick ROUSSELET

Bonsoir. Je suis un peu le local de l'étape, puisque j'habite à Cherbourg. Je suis membre des commissions locales de La Hague et Flamanville. Nous espérons que ce débat apporte beaucoup. Je vois beaucoup de têtes que je connais. Il y en a très peu que je ne connais pas. Cela est dommage. Il faudra, tous, à la prochaine réunion, faire l'effort collectivement d'emmener nos amis, nos voisins,

pour compléter le panel d'aujourd'hui. Je ne sais pas combien nous sommes, puisqu'il y a des adhérents de Greenpeace dans la salle. Je reste à votre disposition.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Nous faisons le même vœu que vous. Je pense qu'il y a un représentant de l'association FNE.

Guillaume BLAVETTE

Bonjour. Je représente France Nature Environnement. Je remercie Arlette, du CREPAN, notre association locale, d'être présente ce soir. Je siège au comité technique du PNGMDR présenté par Monsieur KASSIOTIS en début de réunion pour FNE. Je suis presque un local de l'étape, puisque je suis rouennais, de l'autre Normandie. Bonne soirée à toutes et à tous.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Sans oublier les responsables du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs. Madame, voulez-vous la parole ?

Une intervenante

Bonsoir. Vous avez oublié Orano.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Pardon. Excusez-moi. Nous vous écoutons, Madame.

Une intervenante

Nous sommes trois représentants d'Orano exploitant. Je partage la réflexion d'EDF sur la partialité du début de ce débat public, ce qui est bien dommage.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

C'est noté, Orano, ex-Areva. Merci, et excusez-moi encore. Monsieur ? Cela va finir en tour de table.

Alban VERBECKE

Bonsoir à tous. Je suis Président de la filière Normandie Énergie, qui représente 230 entreprises en Normandie, toutes énergies. Nous essayons de promouvoir l'éolien, le photovoltaïque solaire, la biomasse et le nucléaire. J'essaie d'être le plus impartial possible. Je suis aussi ancien directeur d'une centrale nucléaire.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je suis désolée. Vous avez compris que c'était une séquence qui n'était pas forcément anticipée. Nous improvisons un peu. C'est important que chacun dans la salle sache qu'il y a des acteurs qualifiés auxquels nous pouvons avoir recours et que nous pouvons solliciter.

Didier GAY

Je voudrais signaler que l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire est également présent dans la salle, et que nous sommes trois. C'est un organisme public d'expertise et de recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Je pense qu'un certain nombre de participants ici nous connaît. Nous sommes mentionnés comme un des acteurs du débat dans les différents dossiers publiés.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup de vous être signalé. Je ne représente pas les représentants de l'ASN et de la DGECC du ministère qui sont également présents pour vous répondre.

Michel MARIE

Merci. Vous avez également à votre disposition celui que vous avez invité en tant que grand témoin, moi-même, Michel MARIE. Vous aurez un son différent, car c'est le citoyen qui vient de Champagne-Lorraine. Nous avons beaucoup parlé de Cigéo et de Bure. Nous pourrions parler de Soulaing et de Morvilliers, car les déchets nucléaires sont bien plus vastes. Je suis également à votre disposition pour vous apporter tous les éclairages que vous voulez avant d'intervenir tout à l'heure. Merci.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Nous allons ouvrir le travail en petits groupes. La séquence vient de nous montrer qu'il y a énormément de parties prenantes, d'acteurs impliqués et de personnalités qualifiées dans la salle. C'est probablement la majorité d'entre vous. Je vous propose de faire des tables mixtes pour que chacun puisse échanger librement.

Je propose que nous nous en tenions au déroulé. Monsieur GIRAUD aura la parole.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Nous vous proposons de vous mélanger. Vous avez tous des choses très intéressantes à vous dire les uns aux autres. Vous vous connaissez entre vous. Mélangez-vous et débattiez sur ces questions. Ce seront des productions très riches. Merci beaucoup. 40 minutes de travail par table. Vous avez des boissons à votre disposition et des extraits du texte d'Henning MANKELL qui se trouvent sur des petits panneaux sur roulettes. Nous allons donc pouvoir les faire circuler dans la salle. Vous désignez un binôme par table qui présentera votre travail.

Travail de groupe à table.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, le temps de discussion en table est terminé. Nous allons vous demander de cesser les débats en petits groupes et de bien vouloir envoyer pour chaque table quelqu'un qui nous restitue le travail que vous avez réalisé. Nous avons six tables avec six rapporteurs qui vont venir les uns après les autres près de moi. Quelle est la table qui commence la restitution ? Monsieur, venez.

Nous allons vous demander de nous dire en quelques minutes de quoi vous avez parlé ; quelle a été la teneur de vos échanges ; si les points de vue étaient extrêmement contrastés ; si vous êtes restés sur des choses sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord et s'il y a éventuellement des points d'accord sur les questions que nous vous avons posées, ou peut-être sur d'autres questions que vous avez abordées en lien avec ces questions d'éthique et de responsabilité que nous avons abordées ce soir. Je vous demanderai, s'il vous plaît, un moment d'attention.

Francis JOLY

Je suis citoyen caennais. Je ne fais pas partie de ce que nous appelons les « institutionnels ». Nous avons une table assez mixte. Quatre citoyens représentaient plus leur institution, puisqu'il y avait une personne de l'ANDRA, de FNE et d'EDF. Nous avons commencé par un peu de culture générale pour définir ce qu'est un déchet, ce qu'est une matière radioactive. Il y avait des antinucléaires avérés et des pronucléaires. Nous avons réussi à discuter sans nous envoyer des déchets nucléaires à la figure. Les trois questions nous allaient assez bien dans celles que vous nous avez proposées. Nous aurions bien aimé en rajouter une : qu'avons-nous fait dans les 50 années précédentes ? Cela nous aurait permis de voir de quelle manière nous avons évolué dans notre gestion de déchets et de quelle façon nous avons pu faire évoluer cette capacité à transmettre ce savoir. Nous avons noté qu'il fallait mettre l'impact sur la santé et l'environnement pour les 60 prochaines années. Nous l'avons mis également dans les 300 et les 100 000 prochaines années.

Nous avons également noté qu'il fallait peut-être envisager de gérer la production d'électricité nucléaire en fonction du dimensionnement et des capacités de stockage, notamment de l'ANDRA. C'est-à-dire qu'il faut arrêter de produire si nos poubelles nucléaires existantes sont déjà pleines ou en voie d'être pleines. Nous avons évoqué le fait de limiter, voire d'arrêter, la production de nouvelles matières et/ou de déchets nucléaires. Nous n'étions pas forcément d'accord sur les matières ou les déchets nucléaires en lien avec ce que je viens d'évoquer. Il y a également le fait de limiter la consommation d'électricité d'origine nucléaire.

La question de la filière militaire et de son influence sur la production de déchets nucléaires a été évoquée. Que faisons-nous d'eux quand ils sont retraités ? Des bombes sales, de l'uranium appauvri pour des missions ? Nous ne sommes pas allés très loin, mais c'est peut-être une question qu'il aurait fallu creuser.

Il y a aussi la question : à quel moment avons-nous réellement demandé le choix du citoyen sur des questions précises ? Ne pourrions-nous pas envisager un référendum pour poser cette question ? Il ne faut pas que ce soit une question noyée dans tout un tas d'autres priorités.

Pour les 300 prochaines années, nous avons évoqué le fait de gérer nos propres déchets sur notre sol propre. C'est-à-dire de garder nos déchets chez nous. Nous n'allons pas les exporter ailleurs. Nous n'allons pas les enfouir dans des pays qui seraient intéressés par une rentrée de devises. C'est valable pour les 60 et les 300 prochaines années. Il nous a paru important dans les 300 prochaines années de pouvoir prévoir l'imprévisible. Cela a été mentionné par nos trois intervenants qui ont introduit le débat. Nous ne nous rendons pas compte que les déchets nucléaires peuvent être un poison. Nous nous projetons dans des durées qui nous dépassent. Il faut prévoir cet imprévisible. Il faudrait également arriver à l'inclure dans le coût de la production d'électricité. Cela devient encore plus difficile. Nous parlons de l'inclure dans le coût de la production de l'énergie. Il faudrait que ce coût repose sur nos épaules. J'ai 50 ans, et je suis né avec la première centrale nucléaire. J'aimerais mourir avec la fermeture de la dernière centrale nucléaire. Cela repose sur nos épaules, et non pas sur celle de nos enfants ou de nos petits-enfants, voire au-delà.

Dans les 100 000 prochaines années, nous avons juste noté quelque chose. L'humanité n'existait pas il y a 100 000 ans. L'humain n'existait pas en tant que tel.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est très intéressant. Nous allons garder votre restitution. J'appelle une deuxième table. Nous allons vous demander de rapporter... Votre prédécesseur l'a fait avec brio et simplicité. Si vous préférez le faire depuis votre table, n'hésitez pas. Le micro est là. Merci.

Sébastien PELOT

Bonsoir. Un volontaire au casse-pipe désigné par ma table. Merci. J'ai été désigné, car je suis le candide de la table, le citoyen qui ne connaît rien. Il y avait une personne experte de Greenpeace, d'EDF et de la gestion des déchets. Trois personnes se trouvaient dans le domaine de l'énergie. Comme je ne suis pas du tout de ce domaine, j'ai été désigné. Nous avons posé énormément de questions sur le sujet pendant une heure, pour essayer de détricoter. C'est très complexe. Nous avons malheureusement passé très peu de temps pour savoir quelles étaient les solutions pour répondre à la problématique et quels critères devront être respectés pour les 60, 300 ou 100 000 prochaines années.

Je vais vous dire brièvement ce que nous avons exprimé. Le premier principe est que les déchets doivent rester chez eux. Il ne faut pas les exporter.

Un autre principe. Si un producteur nous envoie une matière à produire à La Hague, si les Hollandais nous envoient leurs matières, c'est retour à l'expéditeur une fois qu'ils sont devenus des déchets. Concernant les types de solutions, nous avons vu qu'il y en avait plusieurs : la vitrification et l'entreposage. Je vais donner mon avis personnel, puisque les autres ne l'ont pas donné. Je pense que ce serait une erreur de faire de la vitrification, mettre cela à Bure. Je pense que ce serait mieux d'attendre pour voir si d'autres technologies sont possibles. Ceci est pour les 60 prochaines années.

Pour les 300 prochaines années, cela devient tout de suite un peu plus nébuleux. Peut-être qu'il y aura un effondrement d'ici là. Nous rencontrerons peut-être d'autres problèmes. Nonobstant, il faut quand même se poser la question, notamment dans les termes suivants : il est nécessaire de garder des savoirs que nous pourrions transmettre aux générations futures, que ce soit les alertes ou des règles de sécurité sur la manutention de ces éléments radioactifs et dangereux et enfin sur la transmission des savoirs. C'est vraiment très compliqué. Nous ne savons pas si nous serons toujours capables d'utiliser des centrales nucléaires dans 300 ans.

Dernière question, qui est complètement folle. Qu'en sera-t-il dans les 100 000 prochaines années ? Quelqu'un autour de la table a posé la question : est-ce que cela vaut vraiment la peine de se poser la question, sachant que nous ne savons pas ce que sera l'humanité dans 100 000 ans ? Nous n'avons pas eu le temps de répondre à cette question.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Le débat ne fait que commencer. Vous avez encore 6 mois pour réfléchir aux 100 000 prochaines années. Une troisième table, s'il vous plaît.

Pierre BARBEY

Je vais être extrêmement bref, parce que le débat a été quelque peu difficile. Le débat a tourné très vite. Il y avait un certain nombre de citoyens présents de la région qui ont une opinion très tranchée. Il y avait également une personne-ressource qui avait plein de chiffres en tête et qui répondait à chaque fois à cette proposition qui est : faut-il arrêter ou continuer le programme nucléaire ? Cela a été essentiellement un débat qui a tourné en rond. Pour ou contre ? Faut-il continuer ? Quels sont les choix énergétiques ? Y a-t-il vraiment des alternatives qui permettent de répondre à un arrêt éventuel du nucléaire ? Quels sont les enjeux financiers qui sont posés ? Ils sont apparemment quand même nombreux. L'exemple de l'EPR le montre aussi.

Il y a la question de la mémoire. Que se passera-t-il ? Nous n'avons pas répondu 60 ans, 300 ans ou 100 000 ans. Cela nous dépassait un peu. En plus, c'était : quel critère devra respecter la gestion ? Nous pensons à des critères de sûreté, mais ce n'était pas tellement le thème de ce soir. Ces questions ne nous ont pas vraiment inspirés. La vision à 100 000 ans nous a complètement échappé.

J'ai quand même essayé personnellement de relancer le débat sur ce qui me semble être l'essentiel de la soirée, sur les droits des générations futures. Il y a la question de la mémoire. Ce qui est revenu, c'est le débat autour de la démocratie et du nucléaire. Sont-ce des choses compatibles ? Je ne réponds pas à la question.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Vous avez répondu de manière tout de même intéressante. Merci beaucoup.

Une quatrième table, s'il vous plaît. Qui se lance ? Monsieur. Voulez-vous que nous vous portions un micro ou venez-vous nous rejoindre ? C'est Madame. Excusez-moi. C'est Madame qui vient. Nous vous attendons.

Emmanuelle DUPONT-LLORA

Bonjour. Le débat a très vite tourné sur le pour ou le contre. Finalement la question « que léguons-nous à nos enfants ? » sous-entend que nous continuons à produire des déchets et que nous les léguons à nos enfants. Nous avons envisagé des réponses sous deux scénarios. Nous avons produit nos déchets. Ils existent aujourd'hui, et nous cherchons une solution pour les stocker. La deuxième façon d'envisager la question est que nous continuons à produire des déchets et que nous trouvons des solutions pour les stocker également, mais dans une autre vision des choses, dans une vision de production continue des déchets.

Pour résumer les idées qui ont été évoquées, dans les 60 prochaines années, les critères qui sont revenus en tout premier, c'est qu'il n'y ait pas d'impact environnemental et sur la santé. Il faut que ce soit prouvé et reprobé pour être sûr. C'est d'ailleurs un critère que nous avons inscrit pour les 300 et les 100 000 prochaines années.

Il y a ensuite un deuxième critère. C'est un besoin de transparence. Nous nous sommes mis à nous reprocher des choses tout au long des débats. Nous ne savons pas trop ce qui s'est passé à EDF. Nous n'étions pas au courant. Nous avons suivi une voie. Nous n'avons pas trop choisi cette voie du nucléaire. Dans le futur, il faudra veiller à ce que ce choix soit transparent et qu'il soit pris à plusieurs, afin de regagner la confiance du citoyen dans la production et l'énergie nucléaire.

Nous avons ensuite parlé de financement. Cette question du démantèlement va nécessiter des financements. C'est celle du démantèlement, mais également du stockage. De nombreux sujets ont été évoqués sur ces financements. Les énergies renouvelables également. Par le terme « cohérent », nous voulions sous-entendre que ce ne soit pas des dépenses infinies dans des solutions dont nous ne sommes pas certains.

Quatrième critère. Nous avons évoqué le fait de limiter la consommation d'électricité dans l'optique de limiter la production de ces déchets, donc ne pas avoir besoin d'un stockage infini, puisque nous n'avons pas une place infinie pour les stocker.

Dans les 300 prochaines années, toujours pas d'impact environnemental et sur la santé. On voudrait permettre un accès continu aux déchets, au stockage, pour faire opposition à l'idée d'oubli qui a été évoquée au départ. Cela nous a semblé bizarre, finalement. Forcer l'oubli, c'est comme mentir aux générations futures. C'est une idée assez étrange et difficilement entendable. Je ne sais pas si c'est français, mais vous m'avez compris.

Ensuite, laisser un choix possible. Diminuons-nous la production des déchets ? Disons-nous un moment donné : « Stop. Nous arrêtons d'en produire » ? Mesurer le risque d'une utilisation détournée. Nous ne savons pas de quoi sera fait le futur. Nous ne savons pas de quelle façon pourront être exploités ces déchets. Je ne sais pas si des scénarios de science-fiction deviendront réels.

Ne pas faire de pari sur les solutions scientifiques du futur. Nous avons tendance à nous simplifier la tâche, en disant : « Nous aurons plus de connaissances dans le futur. Nous serons capables. Nous trouverons une solution ». Finalement, nous ne savons pas. Si cela se trouve, la connaissance scientifique diminuera. Nous ne savons pas de quoi sera fait le futur. C'est un argument que nous ne pouvons pas utiliser pour continuer cette production de déchets radioactifs.

Il y a également une question qui est revenue et qui a donné un débat assez virulent : le choix entre entreposage et stockage ? L'idée qui est revenue est que l'entreposage donne la main aux générations futures sur les déchets radioactifs. Les déchets sont toujours là. Elles doivent s'en occuper. Nous laissons une possibilité, si nous trouvons une nouvelle solution scientifique, pour nous en occuper. Pour le stockage, nous installons les déchets radioactifs quelque part. Nous nous débarrassons d'une charge pour les générations futures. Nous fermons cependant la porte à toute solution future. Cela fait un peu écho à ce que nous disions sur ne pas faire de pari sur les solutions scientifiques du futur.

Dans les 100 000 prochaines années, c'est tellement abstrait que nous n'avons pas développé ce point dans le débat. Merci.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La cinquième table, pour enchaîner. Merci, Monsieur.

Jacques BENOIST

Je suis un homme libre. Je suis venu, car plusieurs personnes étaient impliquées à titres divers à notre table. Ils n'ont pas souhaité venir. Je vais essayer de me faire l'écho des personnes qui sont des personnes libres et qui viennent de Seine-Maritime ou de l'Eure. Elles ont des raisonnements tout à fait intéressants sur les risques liés aux dangers de l'invisible. Ce monsieur disait qu'il y a partout des choses qui nous exposent, auxquelles nous pouvons être exposés sans le savoir et qu'il fallait être vigilant.

Un des autres participants, pour approfondir le sujet, disait qu'il serait indispensable d'arrêter le retraitement nucléaire dans les 60 prochaines années, car il produit à nouveau des déchets. Le plutonium dégagé ne semble pas très utile. Je suis incapable de vous dire pourquoi. Il pourra s'exprimer facilement sur le sujet.

Concernant les 60 prochaines années, il faudrait une réduction immédiate des volumes produits. Les personnes plus spécialisées nous disent que les choses sont déjà faites. Il y a effectivement une anomalie dans le fait de changer. Pour avoir visité une fois Flamanville, le vêtement que j'ai utilisé a été jeté immédiatement. Nous y sommes restés deux heures. C'est un peu aberrant, car ce sont des déchets qui ne devraient pas être jetés comme cela.

Ceci est ce qui va se passer dans les 60 prochaines années. C'est le problème des gros volumes à faible rayonnement. Il faut absolument faire des travaux très actifs sur le démantèlement. Nous avons quelqu'un qui travaille sur Brennilis et qui connaît bien le sujet concernant le démantèlement.

Essayer d'éviter l'oubli. C'est aussi quelque chose de fondamental, qui est plutôt pour prévoir les 300 prochaines années.

Ce point m'appartient plutôt. Ne pas dire « oui » à la voiture électrique et « non » au nucléaire. Je dis ceci par rapport aux politiques actuelles qui ne sont pas très sérieuses.

Le danger de l'invisible pour les 300 prochaines années, il est partout. Faisons attention.

Quant aux 100 000 ans, nous ne sommes pas en capacité à prendre un pari sur ce futur.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons récupérer votre production. Nous appelons la sixième et dernière table. Qui rapporte pour cette table ? Ai-je mal compté ? Il me semble bien qu'il y avait six tables qui ont

travaillé. Est-ce que quelqu'un se dévoue pour la sixième table ? Nous avons peut-être mal compté. Peut-être qu'il n'y avait que cinq tables qui ont travaillé. Est-ce que quelqu'un veut parler ici ? La sixième table est là. Est-ce que quelqu'un se dévoue ? Très bien, Madame. Bravo. Installez-vous et dites-nous de quoi vous avez débattu à votre table.

Sylvie PLAINFOSSE

Nous avons globalisé les différentes durées. Pour ces trois durées, nous avons évoqué les critères de sécurité, sécurité sanitaire et environnementale, traçabilité et réversibilité. Nous avons échangé longtemps sur la réversibilité et la traçabilité. Traçabilité, évidemment, avec les risques de perte d'informations, de perte de mémoire. Que faire ? Ce sont des risques très peu importants pour les 60 prochaines années, plus importants sur les 300 prochaines et difficilement envisageables pour les 100 000 prochaines années.

Nous avons pas mal parlé de la réversibilité, avec la question au niveau de l'enfouissement. De quelle manière récupérer les produits ? Il y a également la question de la réversibilité qui doit être garantie sur 100 ans.

Nous avons aussi abordé la question du laser au niveau recherche. Il y a aussi la question du recyclage des éléments radioactifs qui augmente. L'augmentation des volumes de recyclage est positive. Voilà. Je pense que j'ai oublié plusieurs choses, mais elles ne me viennent pas à l'esprit.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Peut-être que des personnes de votre table souhaitent compléter si des propos ont été oubliés. Sinon, nous allons poursuivre. Dans le cadre du débat général qui va démarrer après l'intervention de notre grand témoin, Michel MARIE, s'il y a des choses qui n'ont pas été retranscrites par vos rapporteurs, vous aurez l'opportunité de préciser tout cela.

Je vais appeler maintenant Michel MARIE, notre grand témoin, pour qu'il nous restitue ce qu'il a entendu et de quelle façon il le met en perspective avec sa propre expérience. Vous avez 10 minutes.

Michel MARIE

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci de m'accueillir dans votre région. Je viens de Champagne-Lorraine. Je ne suis pas vraiment votre voisin. Ce que nous avons entendu ce soir est très riche. Nous n'aurions pas entendu tous ces arguments, il y a quelques années. Je vais vous en dire quelques mots. Vous allez comprendre pourquoi. Quelques mots sur moi pour que vous compreniez un peu. Si je suis de Champagne et de Lorraine, c'est que j'ai eu la mauvaise idée d'habiter un petit bled qui se trouve entre Bure et Soullaines-Morvilliers. Lorsque ces projets sont arrivés par chez moi, il y a 25 ou 30 ans, les populations du coin ne connaissaient rien au nucléaire. Nous n'avons pas de centrale nucléaire à moins de 150 km. Nous avons de la chance. Je le vois ainsi. Il a fallu s'informer. Cela a été un vrai travail. Je n'ai pas été seul. Nous étions très peu de citoyens à nous intéresser au sujet, il y a 30 ans. Il a fallu s'informer, s'informer et s'informer. C'est seulement à partir de là que nous pouvons tirer la ficelle, que nous pouvons nous engager dans un sens ou dans l'autre, réfléchir et faire bouger les choses, puisque c'est ça, en définitive.

Vous allez entendre des choses qui vont percuter un peu ce que vous avez réfléchi et ce que vous avez pu trouver. Lorsque nous parlons de déchets radioactifs ou de déchets du nucléaire, cela ne parle pas forcément. Cela parlait encore moins, il y a 30 ans, car les citoyens entendaient seulement parler du cycle de stockage (La Hague) et de Soullaines, dans l'Aube, en Champagne. C'était des déchets à faible activité à vie courte. Il est dit que chaque français produit 2 kg de déchets radioactifs par an. Je le symbolise par cette boîte que je traîne toujours avec moi. Je sais ainsi ce que je produis. Ceci dit, je ne le produis pas, puisque je ne suis plus chez EDF. Je ne suis plus en électricité nucléaire.

La grosse surprise des populations à cette époque, c'est que lorsque nous parlions de La Hague et de Soullaines, quelques années plus tard, les populations étaient bien habituées. Il leur a été dit qu'il y avait d'autres catégories. C'est là qu'est arrivé Bure pour les déchets à moyenne et à haute activité à vie longue. C'est la deuxième boîte qui arrive. Nous avons vu d'autres choses arriver plus tard. C'était Morvilliers, à côté de Soullaines. Ce sont les déchets à très faible activité (TFA). C'est la troisième boîte qui arrive. Quelques années plus tard, vers 2006, il a été dit qu'il fallait chercher un autre site pour d'autres catégories de déchets, les FAVL (Faibles Activités à Vie Longue). Le sujet n'est pas

complexe lorsque nous parlons de déchets nucléaires, mais il y en a de toutes sortes. Vous en avez encore quelques-uns qui ne sont pas gérés et que nous attendons.

Pour terminer, c'est ce que beaucoup appellent, surtout avec le CO2 et le climat, l'énergie propre. L'énergie nucléaire est une énergie propre. Voilà la démonstration qui est là. Quand le citoyen s'est retrouvé dans la région de Soulaïnes, de Morvilliers et de Bure, quand il s'est bien informé, je pense que le fond de ce qu'il en a tiré est une sidération. Il a fallu du temps pour comprendre à cette époque, pour saisir tout cela. Lorsque nous avons tout cela devant les yeux, nous entendons le mot « gestion » dans ces régions. Nous avons même ici un Plan National de Gestion (PNG) des déchets radioactifs. De quelle façon pouvons-nous trouver ce mot ? De quelle manière peuvent-ils dire aux citoyens que les déchets sont gérés ? Il suffit de regarder partout les sites où ils se trouvent. Ce n'est pas une gestion. Nous avons beaucoup parlé de Bure. Ce sont les pires. Nous parlons en millions d'années et en milliards d'années. Nous allons prendre les moins méchants. Ceux qui se trouvent à La Hague et à Soulaïnes. Ils sont là-bas pour minimum 300 ans. Nous étions très confiants à Soulaïnes, puisqu'il était dit que c'était des déchets à vie courte. C'est rassurant. Il nous a fallu des mois pour comprendre que la vie courte représente 300 ans.

Si les déchets nucléaires de Bure ne nous parlent pas, ceux de Soulaïnes ne parlent pas non plus. Il suffit simplement de faire un petit tour en arrière, puisque nous sommes sur des échelles de temps. 300 ans représentent l'époque de Louis XIV. Nous imaginons ce qui a pu se passer depuis Louis XIV rien que dans notre pays. De quelle façon pouvons-nous parler de gestion honnête avec de tels déchets sur 300 ans ? Ce sont les moins pires. Nous imaginons les autres.

J'en arrive à ce point d'honnêteté. Ce que nous vivons depuis 25 à 30 ans sur Bure et Soulaïnes est l'honnêteté. Y a-t-il l'honnêteté ? Je peux malheureusement en témoigner. J'étais un citoyen naïf à 40 ans. J'ai découvert tout un tas de choses, dont cette fameuse honnêteté qui manque. La question de fond est : pouvons-nous avoir confiance ? Malheureusement, vous devinez la conclusion.

À force de travailler sur ce dossier, j'ai été invité par un groupe qui a été lancé par un évêque, l'évêque de l'aube, Mgr Marc STENGER, qui a réuni un groupe autour de lui pour réfléchir sur ces déchets radioactifs. J'ai fini par y participer, alors que je ne suis pas croyant. Ce qui m'a beaucoup plu au bout d'une heure de discussion, ce qui est sorti de ce groupe, c'est : nous allons parler de déchets nucléaires, mais de quoi ? Cela s'est déroulé il y a presque 10 ans. Le fil conducteur a été trouvé par l'ensemble des gens qui se connaissaient à moitié. Cela a été l'éthique. Cela m'a beaucoup parlé. Il y a 30 ans, en tant que citoyens, nous avons des opposants : l'ANDRA, EDF et l'État qui disaient : « Ce sont des soixante-huitards attardés. Ce sont des beatniks, etc. » pour nous disqualifier. « Ce sont des écolos ». Je n'étais pas du tout au cœur de ces trucs-là.

Il y a une chose qui me touche énormément, c'est : de quelle façon pouvons-nous profiter de l'électricité nucléaire et rejeter tous les emmerdements sur ceux qui arrivent derrière nous ? C'est ce qui me mène depuis 30 ans. Ce groupe travaillait donc sur l'éthique. Il a travaillé sur le sujet pendant un an et demi. Il a pondu un document très argumenté sur le sujet en épluchant ce qu'est la gestion. Le groupe a fini par trouver qu'il n'y a pas d'honnêteté. Les choses nous sont cachées. Lorsque nous parlons de transparence, il n'y en a pas du tout. Il faut aller au tribunal pour obtenir des documents intéressants, pas les papiers glacés que nous pouvons trouver à droite ou à gauche. C'est du vécu.

Nous avons également vécu l'achat des consciences. Nous avons un problème de société avec ces déchets nucléaires. Lorsqu'ils sont amenés à Soulaïnes, à La Hague ou à Bure, à plus forte raison, on amène de l'argent. J'ai été choqué qu'un tel problème... S'il y a un problème, nous pouvons en discuter comme ce soir. Nous pouvons organiser des réunions, et la population prend ensuite des décisions et autres. Ce n'est pas le cas. Avant que l'ANDRA arrive à Bure, un chéquier a été amené. Au jour d'aujourd'hui, nous touchons 60 millions d'euros dans la région de Bure tous les ans, alors qu'il n'y a rien officiellement. En tant que démocrate, je suis extrêmement choqué, surtout dans le pays des droits de l'homme. Je pense qu'il faut absolument le dire. C'est la démocratie. Vous en avez parlé. Nous avons un vrai problème de fond sur la démocratie.

Un petit mot sur Bure, parce que vous en avez parlé. Que faire des déchets à 100 ans, à 1 000 ans, etc. Il n'y a pas 36 solutions. Quelqu'un l'a mentionné tout à l'heure à une table. Cela dépasse complètement l'imagination. Je pense que pour ces déchets, comme pour les autres, il n'y a plus qu'une seule solution. C'est de fermer le robinet de la production. Il n'y a pas 500 000 possibilités.

La deuxième pour Bure ainsi que pour les autres, c'est d'activer la science. Activons la science et n'entreposons pas les déchets nucléaires, comme certains disent. Les opposants disent qu'il faut les entreposer. Non. Les opposants disent : « Nous activons la science. Nous les gardons sous les yeux pendant ce temps-là ». Notre génération n'a pas d'autre choix que de trouver une solution, une vraie solution à ces déchets. Fermer le robinet et trouver une solution pour ceux qui arrivent derrière nous et pour nous.

Je termine. J'ai entendu aussi que le nucléaire représente 72 %. J'ai travaillé aussi là-dessus. Je ne suis pas le seul. Le nucléaire n'est pas inéluctable. Nous pouvons trouver des solutions. Quelqu'un vient d'écrire un livre dernièrement, qui recense tous les scénarios possibles. Nous pourrions sortir, même en France, du nucléaire en 10 ans. Il y a une condition *sine qua non*, un ingrédient magique. C'est la volonté politique. Nous en sommes malheureusement très loin aujourd'hui.

Je termine juste en disant que nous rencontrons beaucoup trop souvent la résignation et le fatalisme. Combien de fois nous entendons : que voulez-vous que nous fassions ? Vous avez certainement raison, mais que voulez-vous que nous fassions ? J'en arrive maintenant à dire qu'il faut agir si vous ne voulez plus subir, dans ce domaine comme dans tous les autres. Je vous remercie infiniment.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci Monsieur MARIE. Je vous propose maintenant de reprendre un temps de débat où chaque personne individuellement peut faire part de ses observations, de ses remarques et de ce qu'il/elle a entendu ce soir, des choses qui n'ont pas été dites par les rapporteurs et qui vous tiennent à cœur. C'est le moment. C'est un débat en plénière.

N'oubliez pas. Tout est enregistré. Vous parlez dans le micro et vous vous nommez.

Olivier GIRAUD

Bonjour à nouveau. Je suppose que je peux réagir sur les interventions du début.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Oui. Rapidement, comme tout le monde.

Olivier GIRAUD (EDF)

D'accord. Je vous remercie. Dans l'introduction, vous avez évoqué la notion de dettes, comme si nous laissions des dettes financières. C'est revenu plusieurs fois dans le débat, sur le fait que c'est à ceux qui profitent de l'électricité issue du nucléaire de payer la gestion future des déchets. Sachez-le. C'est le cas. Nous parlons de provision. Ce ne sont pas des dettes. C'est de l'argent qui est mis de côté. La loi nous l'oblige. L'État le contrôle. Nous devons mettre suffisamment d'argent de côté pour gérer les déchets. Ce ne sont pas des dettes. C'est de l'argent. Ce sont des actifs.

Si nous regardons ce que nous léguons, quand nous parlons de la production nucléaire, nous léguons plusieurs choses aux générations futures. Nous léguons des milliards de tonnes de CO2 évités. C'est un fait. Nous léguons des déchets radioactifs. Nous le savons. Il y a un inventaire qui les inventorie précisément. Nous léguons aussi des solutions techniques. Nous avons parlé de solutions de stockage. Nous avons beaucoup parlé de Cigéo. Nous estimons que c'est notre responsabilité de léguer des solutions techniques. C'est-à-dire que nous devons apporter des solutions à ces déchets. Nous léguons aussi les actifs financiers qui vont permettre de mettre en œuvre ces solutions techniques. C'était le premier point que je voulais aborder.

Le deuxième point a été évoqué. C'est la responsabilité vis-à-vis des générations futures. J'avoue que nous nous retrouvons tout à fait dans ce principe de responsabilité vis-à-vis des générations futures. C'est quelque chose qui est dans la loi et que nous sommes tout à fait prêts à assumer, d'où l'importance de proposer ces solutions et ces financements. Lorsque nous regardons notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, lorsque nous regardons les enjeux du réchauffement climatique, c'est peut-être plus facile à gérer un certain nombre de déchets pour lesquels nous avons des solutions. Nous savons isoler. Nous savons faire pour qu'il n'y ait pas d'impact sur la santé et l'environnement par rapport, par exemple, à des hydrocarbures ou du gaz qui produisent du CO2. C'était l'alternative que nous avions. C'est encore aujourd'hui une partie de l'alternative, si nous voulons quelque chose qui produise de l'électricité à la demande. Nous savons que le CO2 aura un impact à 60 ans. Il en aura encore plus à 300 ans. Cela peut aussi avoir des impacts irréversibles à

100 000 ans. Nous n'avons pas de solution pour isoler le CO2 aujourd'hui. En revanche, nous avons des solutions pour isoler les déchets radioactifs. C'est un point important en termes de legs.

Je voudrais réagir sur un point qui a été dit tout à l'heure sur le fait que même les faibles doses comportent des dangers. Il est très important de savoir de quoi nous parlons, lorsque nous parlons de faibles doses. Si nous parlons de dizaines de millisieverts, il faut surveiller. Cela n'a pas forcément d'impact, mais cela nécessite une surveillance. Nous parlons de doses de travailleurs dans le nucléaire. Si nous parlons de doses que peut recevoir le public, nous sommes inférieurs au millisievert. Si nous parlons des doses que peut générer l'industrie nucléaire, nous sommes inférieurs au centième de millisievert. Nous sommes sur des doses qui sont très inférieures, plusieurs centaines de fois inférieures à la radioactivité naturelle. Cela me gêne beaucoup quand sont mis en avant des dangers associés à ces doses. Lorsqu'on est plusieurs centaines de fois inférieures à la radioactivité naturelle, cela n'a pas d'impact supplémentaire. Ce sont ces quelques points que je voulais ajouter en réaction aux différents discours introductifs.

J'ai entendu les échanges. Je vais laisser les autres réagir par rapport aux sous-groupes. C'est plutôt par rapport à l'introduction qu'il y a des points qui m'ont gêné.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci.

Guillaume BLAVETTE (FNE)

Je suis assez choqué de cette présentation qui mettrait d'un côté le CO2 et les déchets nucléaires. Les déchets nucléaires sont un problème. Nous avons commencé tous à prendre la mesure aujourd'hui que ce n'est pas un problème simple. Je crains qu'il n'y ait pas à ce jour de solution aussi robuste. Il suffit de se rendre à Digulleville, à côté de Cherbourg, et ce n'est pas si loin d'ici, pour voir que la robustesse des installations est problématique. L'ANDRA fait des efforts. Cela demande une surveillance constante. Cela demande une amélioration continue pour préserver l'environnement ainsi que la santé publique. Quand nous parlons de substances radioactives, il faut penser que des gens travaillent dans les centrales et que tous n'en sortent pas indemnes.

Je profite de la présence d'Alban VERBECKE pour adresser une demande très simple. Nous risquons en Normandie de nous retrouver avec un nouveau gros déchet nucléaire, l'EPR. Afin d'éviter d'alourdir un peu plus encore la charge de la gestion des déchets nucléaires, ne démarrons pas cette installation. Nous pourrions faire un formidable établissement pour initier des activités de démantèlement dans lesquelles EDF pourra exceller et exporter son modèle à l'étranger. Je vous en conjure, au vu du développement des énergies renouvelables, de l'éolien offshore sur notre territoire en Normandie, des projets que la filière énergie soutient, il serait temps qu'un geste fort soit fait par l'exploitant nucléaire pour que le dialogue environnemental, entre les associations, les citoyens et EDF, puisse se poursuivre afin de limiter cette charge. Même si quelques provisions existent aujourd'hui, nous pouvons peut-être douter de leur dimensionnement.

J'attends avec impatience le rapport de la Cour des comptes qui sera rendu lors de la dernière période de ce débat public. Cela permettra de voir effectivement si ce qui est mis de côté aujourd'hui est correctement dimensionné par rapport à l'ampleur d'une charge qui peut aller jusqu'à 100 000 ans et même au-delà. Ne démarrez pas l'EPR. Nous avons déjà assez de déchets nucléaires. Merci.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Une autre intervention. Monsieur KLEIN ?

Étienne KLEIN (CEA)

Je ne sais pas si j'ai le droit d'intervenir.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Bien sûr.

Étienne KLEIN

Je m'interdis de participer au débat lui-même. Je voudrais simplement livrer une information scientifique, puisqu'il a été fait allusion au laser. L'entreposage pose des tas de problèmes,

notamment éthiques, puisqu'il transfère aux générations futures à court terme l'obligation d'agir. Les entreposages envisagés ne peuvent pas durer indéfiniment. Ce n'est pas un stockage. Si nous décidons d'entreposer pour 100 ou 200 ans, cela veut dire que nous transférons, un peu comme Louis XIV aurait pu le faire pour nous, l'obligation d'enfouir les déchets nucléaires.

Il y a des gens qui ont dit tout à l'heure que nous pouvions réduire la durée de vie des déchets nucléaires avec les lasers. Cette idée des lasers a été émise, il y a quelques mois, lorsque Gérard MOUROU a reçu le prix Nobel. Il a eu le prix Nobel pour avoir démontré qu'il était possible d'amplifier des lasers de telle sorte que les pulses engendrés ont des puissances colossales. Ce sont des puissances énormes sans avoir beaucoup d'énergie. C'est-à-dire que les photons sont concentrés sur des durées tellement courtes que la puissance est énorme, alors que l'énergie qui est dans la pulsion est faible. Il a dit qu'il était possible de réduire la durée de vie des déchets nucléaires avec des lasers de puissance. Je pense que c'est pour cela que certains d'entre vous ont émis cette hypothèse. Il est revenu là-dessus en reconnaissant qu'il n'y connaissait rien.

Michel GUERITTE

Vous me donnerez (...)

Étienne KLEIN

Je vous le donne tout de suite.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur GUERITTE, écoutez avant de réagir, s'il vous plaît.

Étienne KLEIN

Gérard MOUROU a été mon invité dans l'émission que j'anime sur France Culture qui s'appelle *La conversation scientifique*. Vous l'écoutez, et vous aurez la source.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Avant de vous donner la parole, Monsieur MARIE, j'aimerais la donner à la personne qui se trouve au premier rang.

David BOILLEY

Bonjour. Je suis de l'ACCRO. Il est beaucoup question des générations futures et de la façon de ne pas les impacter. Elles seront forcément impactées. Avant d'enfouir, il faut laisser les déchets pratiquement un siècle en surface, car ils sont trop chauds. C'est même plus, si c'est le combustible MOX. De toute façon, les générations futures seront impactées par un entreposage de quasiment un siècle avant l'enfouissement. Dire que nous n'allons rien leur léguer est du virtuel. Les centres de stockage en surface, dont Michel MARIE a parlé tout à l'heure, c'est une surveillance de minimum 300 ans. Pour le centre de stockage de la Manche, nous savons, vu ce qu'il contient, que c'est plus de 800 ans de surveillance nécessaire avant qu'il atteigne le seuil. Nous avons fait les calculs à l'ACCRO. Je pense que le centre de stockage de l'Aube dépassera les 300 ans également. Dire que nous ne devons pas léguer aux générations futures, nous sommes dans le virtuel. C'est trop tard. Nous allons léguer un fardeau aux générations futures.

Avant de les protéger, il faut commencer à penser aux générations actuelles. Il y a quelques problèmes. Il y a un vrai devoir de vérité et de transparence. Je dois dire que nous n'avons pas le compte actuellement. Par exemple, il y a un document EDF qui s'appelle *Impact cycle 2016*. Il donne un peu l'évolution des entreposages à court terme et moyen terme. Il est secret. Vous ne l'avez pas sur votre site. De toute façon, il est secret. Personne ne l'a. L'IRSN en a fait une expertise. 10 % sont caviardés. Tous les chiffres sont noircis. J'ai lu le rapport. Je ne comprends pas pourquoi il a été caviardé. J'aimerais bien que l'IRSN s'exprime ce soir et explique pourquoi ils ont caviardé 10 % de ce rapport. Je l'ai lu en entier avant même qu'il soit rendu public caviardé. Je ne comprends pas pourquoi. J'ai lu les passages qui sont caviardés. Je ne comprends pas qu'ils le soient. J'aimerais avoir des explications là-dessus.

Cela a été dit. Le vrai problème des déchets nucléaires est la confiance. Il n'y a pas de confiance de la population envers l'industrie nucléaire, vu les erreurs du passé. Cette confiance ne peut passer que par une meilleure transparence et par une expertise pluraliste.

Il y a un autre problème très grave qui défie la confiance. C'est ce que nous appelons les matières dites valorisables. 95 % de ce qui sort des centrales nucléaires est classé en matière valorisable, mais n'est pas valorisé. Seulement 1 % de ce qui sort des centrales nucléaires est valorisé. 95 % ne sont pas classés en déchets et ne sont pas valorisés. Les perspectives de valorisation sont quasiment nulles. La seule chose qui est présentée est le surgénérateur. C'est du sodium. Cela explose dans l'eau. Cela s'enflamme dans l'air. Ce n'est pas possible. Cela ne fonctionnera pas. Cela n'a pas marché. Les perspectives qui sont annoncées par les exploitants du nucléaire, c'est la fin du siècle. Ce sont 100 ans de recherche et de développement pour mettre au point une technologie. Ce n'est pas du tout prometteur. Pour ces matières valorisables, prétendument valorisables qui ne seront jamais valorisées, il n'y a pas de plan B. J'ai lu le plan national avant de venir. Il n'y a rien. J'ai cherché sur votre site. Si les matières ne sont pas valorisées, qu'en ferons-nous ? Il n'y a rien sur votre site Internet. Il n'y a rien dans le plan national. J'aimerais bien avoir une réponse. Qu'est-ce qui est prévu ?

Dans le plan de 2010, il était demandé de préparer des solutions alternatives. Je suis allé voir dans le plan précédent. Il y a quelques lignes pour l'uranium. Il n'y a rien pour tous les combustibles usés. J'aimerais bien avoir des réponses ce soir sur ce sujet.

Il y a toutes les matières dites valorisables étrangères qui ne seront jamais valorisées. Cela a été dit. C'est dans la loi française. Nous n'avons pas le droit de stocker en France des déchets radioactifs étrangers. Nous gardons les matières valorisables étrangères. Si jamais elles ne sont pas valorisées, vont-elles rentrer dans les pays étrangers ? J'aimerais une réponse. Je la connais, malheureusement.

Il y a un vrai problème de confiance, car il y a des mensonges. Le débat est vraiment mal posé à cause de tous ces biais dans la présentation des enjeux. Pour que cela fonctionne, il faut qu'il y ait une expertise pluraliste. Elle a besoin d'être financée. Malheureusement, il y a très peu d'organismes indépendants sur le nucléaire. Ils souffrent de graves ressources financières. Si je compare au salaire de la Présidente de la CNDP, un mois de salaire, c'est une belle expertise.

Le débat est bloqué localement. Nous avons le centre de stockage de la Manche qui fuit. La partie nord n'a pas de socle. Lorsque cela va s'effondrer, cela va aller dans la nappe phréatique. Même des employés de l'ANDRA ont demandé qu'il y ait une reprise de ce centre de stockage de la Manche. Cela n'existe pas. Il y a impossibilité de débattre. Il n'y a pas de débat dans les CLI. Il n'y en a pas au plan national. Il n'y aura jamais de débat ici sur : pouvons-nous léguer le centre de stockage de la Manche en l'état aux générations futures ?

Commençons par des cas concrets, terre à terre. Débattons de : pouvons-nous léguer le centre de stockage de la Manche aux générations futures ? Nous pourrions ensuite divaguer sur 100 000 ans.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je pense que nous allons donner la parole, d'une part à un représentant de l'IRSN concernant votre première question, et ensuite la parole à la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire l'ASN ou la DGEC pour vous répondre sur la question des absences dans le dossier. Y a-t-il un représentant de l'IRSN qui veut prendre la parole ?

Didier GAY (IRSN)

Quelques éléments de réponse à la question posée sur les conditions de divulgation du rapport que nous avons produit sur l'*Impact cycle 2016*. L'IRSN publie ses avis. Il lui arrive de publier des rapports associés. Cela a été le cas à l'issue du GT de mai 2018 sur l'*Impact cycle 2016*. Il le fait en respectant un certain nombre de contraintes et d'exigences qui sont la préservation des enjeux relevant de la défense et des enjeux relevant des intérêts des industriels. En l'occurrence, c'est cela qui a été invoqué par EDF, qui a fait savoir que parmi les éléments qui figuraient dans notre rapport, certains remettaient en cause la protection de leurs intérêts industriels. Il y a eu une négociation, une discussion, qui s'est engagée entre l'IRSN et EDF pour savoir de quelle manière nous pouvions définir au mieux le contour de ce qui relevait de la protection des intérêts industriels. Un certain nombre de règles a été établi, notamment pour éviter des excès. Ces règles comportent notamment le principe assez évident que dès lors qu'une information a été divulguée par EDF, une mise de cette information sur Internet, il ne pouvait pas être invoqué la protection du secret industriel. Cela a permis de restreindre le domaine de ce que vous avez qualifié de caviardage. À l'issue de ces échanges, il subsiste, malgré tout, des éléments qui n'ont pas été rendus publics. Je ne suis pas en mesure de

fournir des éléments d'explication. Je vous donne les principes auxquels nous sommes tenus et la manière dont nous avons fait en sorte de les mettre en œuvre. Voilà.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur KASSIOTIS, voulez-vous intervenir sur l'autre partie de la question ? Monsieur.

Jérôme VAN DER WERF (EDF)

Je me suis senti un peu interpellé. Je suis d'EDF et citoyen. Il ne faut pas l'oublier. Avec mon équipe, et d'autres à EDF, Orano ici présent et avec l'ANDRA, nous répondons à une demande de l'ASN périodiquement pour évaluer l'impact sur l'ensemble du cycle du combustible « de toute évolution » sur le combustible. Si vous changez typiquement le combustible à l'entrée des réacteurs, vous êtes tenus à vérifier que ce combustible, une fois qu'il sera sorti des réacteurs, pourra être traité, pourra être recyclé et que nous aurons toutes les installations industrielles sur les 15 ans qui viennent, et même sur les 30 ans qui viennent, pour pouvoir gérer ce combustible. C'est une demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Nous faisons ce dossier tous les 10 ans, et cela va passer tous les 5 ans, puisque nous allons être corrélés avec la PPE. Il est instruit par l'IRSN. Ce dossier n'était pas prévu initialement d'être public. Il l'est devenu. Je crois que c'est une très bonne chose que de pouvoir accéder à vos attentes de transparence.

Quand l'IRSN nous a dit : « Nous allons mettre ce dossier en ligne », nous avons demandé pourquoi, parce que ce n'était pas prévu. Ils nous ont dit que c'était pour donner l'information. Lorsque vous écrivez un document, c'est soit pour donner de l'information de compréhension intelligible, soit c'est pour donner des chiffres. Si vous avez eu l'occasion d'avoir accès à un document confidentiel, vous avez dû voir que l'absence de ces chiffres ne change absolument rien à la compréhension du sujet. L'idée était d'expliquer le fonctionnement du cycle et sa cohérence d'ensemble. Nous avons eu de nombreuses discussions avec l'IRSN, avec Orano et avec l'ANDRA ainsi qu'avec l'ASN pour voir ce que nous pouvions faire pour être aussi transparents que possible sans remettre en jeu et en question nos enjeux commerciaux pour EDF, et en particulier pour Orano. C'est quand même le principal acteur du cycle.

Nous sommes vraiment désolés d'avoir fait paraître un rapport caviardé. Nous aurions bien plus apprécié d'avoir un rapport complet et compréhensible qui soit destiné à tout le monde. Nous sommes tout à fait ouverts à le faire.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous retenons qu'il y a une exigence de transparence. Il y a peut-être des documents qui pourront être versés sur le site. N'oubliez pas que le débat vient de commencer et que vous pouvez tous et toutes l'enrichir de publications, de propositions ou de demandes de publication. N'hésitez pas. Le débat sert à cela.

Je donne la parole à Monsieur KASSIOTIS sur la question qui a été posée sur le contenu du PNGMDR.

Christophe KASSIOTIS

Vous avez évoqué deux sujets sur lesquels je souhaiterais intervenir : sur le contenu du plan et sur les aspects matières. Vous identifiez bien un sujet qui est le sujet de la qualification des substances radioactives en tant que matières ou en tant que déchets. C'est un sujet que nous souhaitons mettre dans le débat public. Il concerne 95 % des substances qui sont issues du retraitement des combustibles usés. C'est un sujet qui est identifié par l'ASN, pour notamment l'uranium appauvri et l'uranium de retraitement. Il y a des choses qui sont demandées dans le cadre du plan actuel. Si ces substances étaient requalifiées en tant que déchets, il faudrait identifier des solutions de gestion. Pour moi, il y a des choses qui sont demandées dans le cadre du plan. Nous sommes au stade des études. Ces choses-là alimenteront ensuite les décisions politiques qui seront prises sur ce sujet.

Le deuxième sujet que vous avez évoqué est le centre de stockage de la Manche. C'est un centre qui n'est pas fermé au sens de la réglementation. L'ANDRA doit mener des actions et devra démontrer que nous pouvons passer en phase de surveillance. C'est un processus qui est long et qui est techniquement compliqué. Vous avez évoqué des substances qui sont stockées dedans. C'est un sujet sur lequel il reste encore des actions à faire et des décisions à prendre.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur MARIE, voulez-vous reprendre la parole ? Est-ce que quelqu'un peut apporter un micro à Monsieur MARIE, s'il vous plaît ?

Michel MARIE

Juste pour répondre sur trois faits. Trois choses ont été soulevées, et cela me paraît vraiment important. Nous avons parlé d'honnêteté.

Le premier point est sur les dettes du nucléaire. Elles existent bel et bien. Quelqu'un l'a soulevé tout à l'heure. Combien de milliards a dû dépenser le contribuable français sans qu'il lui soit expliqué ce qu'il en est ? Combien de milliards ont été pris dans sa poche pour renflouer Orano et Areva ? Combien EDF a-t-elle de dettes ? Cela se chiffre aussi en dizaines de milliards. Il faut quand même le dire. Il faut le savoir. Il faut le marteler.

Le deuxième point est sur la dette. Il y a une chose que les gens de Bure ont découverte il y a quelques années. Ils sont tombés de leur chaise à ce moment-là. Ils croyaient qu'il y avait des provisions qui avaient été faites pour ce fameux site Cigéo. Il était estimé à 35 milliards. Le gouvernement de l'époque l'a descendu à 25 milliards, car 35 milliards faisaient peur à tout le monde. D'autres chiffres nous disent que nous serions bien plus loin si le Cigéo en question se faisait. Ce serait largement explosé. Inutile de vous dire qu'il ne faut plus parler de provisions.

Si nous parlons de dettes vis-à-vis des générations futures, il y en a une. Je voudrais dire que les populations de Bure sont tombées de leur chaise, il y a quelques années, quand la commission nationale d'évaluation, qui rend un rapport sur le sujet tous les ans, leur a dit : « Nous vous amusons avec la réversibilité ». Si un jour il y a besoin de cette réversibilité, qui la mettrait en œuvre au niveau financier ? Qui paierait la facture ? Y a-t-il des provisions pour cela ? Non. C'est-à-dire que si nous mettions en œuvre la réversibilité, elle serait payée par les générations qui la mettraient en œuvre. Si cela n'est pas une dette, qu'est-ce que c'est ? C'est le premier point.

Le deuxième, Monsieur KLEIN, que je lis dans les revues du CEA, vulgarisateur scientifique, nous a cassé un peu la baraque avec Gérard MOUROU, qui a eu le prix Nobel, et qui dit qu'avec ses lasers, peut-être que les déchets nucléaires, etc. Nous allons peut-être dire que si Monsieur MOUROU a eu son prix Nobel, c'est grâce au hasard. Lui et d'autres se sont servis de son laser pour des traitements ophtalmiques, mais ce n'était pas du tout prévu. Si nous n'activons pas la science et si nous ne regardons pas, il est certain que nous ne risquons pas de trouver. C'est clair.

J'ai entendu dire aussi que l'entreposage en surface sur Bure n'est pas une bonne technique, n'est pas une solution. Il paraît que nous ne pouvons pas les conserver ainsi vis-à-vis des générations futures. Je rappelle que ce n'est pas ce que demandent lesdits opposants citoyens du coin. Ils demandent que nous activions la science de manière forte et que nous les gardions sous les yeux en attendant, pas le contraire. Il ne demande pas que nous les gardions sous les yeux en attendant tranquillement.

Deuxième point sur l'entreposage. Il y a une chose que personne ne dit. Lorsqu'il est dit que ce n'est pas une solution, nous sommes désolés, mais c'est quand même ce que va faire EDF, l'ANDRA et Orano. Il y a tellement de déchets à Bure qui sont conséquents au niveau de la radioactivité, qu'il va falloir 100 ans pour les enfouir. Nous parlons maintenant de 140 ans. Comme nos gouvernements actuels veulent encore faire tourner la machine, nous imaginons... Que vont devenir nos déchets pendant ce temps-là ? Ils vont être entreposés. Vous avez beau dire que l'entreposage n'est pas bon pour les générations futures, c'est bien ce qu'ils vont faire pendant 140 ans. C'est quand même assez fort de café. Merci.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Il est 21 h 35. Nous avons dépassé les 3 heures. Le temps file vite. S'il reste quelques interventions, nous les prenons rapidement.

Olivier GIRAUD

EDF est en effet une entreprise qui a des comptes qui sont liés à des coûts de production d'électricité. Les coûts de production d'électricité du parc nucléaire sont dans les faits, y compris si vous incluez les coûts liés au démantèlement et aux déchets, très compétitifs. C'est ce qui explique que le coût de

l'électricité pour un ménage est deux fois plus faible en France qu'en Allemagne. C'est un vrai atout économique. C'est un point que je voulais aborder.

Les provisions sont basées sur les évaluations des coûts que nous pouvons faire sur les gestions des déchets. Il est important que ces évaluations fassent l'objet d'instructions, d'instructions croisées et d'arbitrages de la part de l'État. C'est ce qui a été fait sur le chiffrage de Cigéo.

Un intervenant

Ce que vient de dire Monsieur GIRAUD va à l'encontre d'au moins trois rapports de la Cour des comptes qui ne saurait pas être qualifiée d'officine antinucléaire. Le rapport de 2012, celui de 2014, recommandé par la Commission d'enquête parlementaire sur les coûts passés et futurs du nucléaire, présidée par François BROTTE, que vous connaissez bien à EDF. C'est aujourd'hui le Président d'Enedis. Nous ne pouvons pas supposer Monsieur BROTTE d'avoir présidé une commission qui met en cause une entreprise dont il a pris la direction. C'est une entreprise d'utilité publique. Ne me faites pas dire ce que je ne veux pas dire.

Il y a eu un troisième document de la Cour des comptes qui en 2016, de mémoire, met en évidence que votre entreprise ne gère plus les coûts d'exploitation de ces exploitations. Nous sommes face à une fuite en avant. Comment voulez-vous que de simples citoyens comme nous, des usagers de l'électricité, ne craignent pas qu'au final, la masse de ces substances, matières et déchets accumulés fasse que notre électricité sera hors de prix dans quelques années ? Nous voulons le droit à l'électricité. Pour cela, des solutions techniques existent. Nous voulons aussi sauver EDF, qui est un bien national qui vient de la libération. Est-ce que votre acharnement dans le nucléaire va permettre à tous les Français de conserver ce bien commun qu'est votre entreprise ? Vous me permettrez aujourd'hui de douter, Monsieur GIRAUD.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Nous voulons vous dire, Monsieur GIRAUD, qu'il y aura dans les rencontres du débat une rencontre thématique consacrée entièrement à cette question de l'économie le 11 septembre à Paris. C'est simplement pour vous dire que nous aimerions arriver au terme de ce débat. Je vous laisse bien sûr la parole. Il ne faudrait pas rebondir sur un autre sujet que celui que nous traitons ce soir. Il faut rester assez synthétique. Il y a également une personne de l'ANDRA qui a demandé à prendre la parole. Merci.

Olivier GIRAUD

Je ne vais pas insister sur l'économie. Quand quelqu'un affirme quelque chose et que je sais que c'est faux, je suis désolé, mais j'ai envie de réagir. Je me contenterai de dire que ce qui a été affirmé est faux et de confirmer mon propos précédent.

Je voudrais apporter un point. Vous parlez de faire avancer la science. Aujourd'hui, la science, notamment la science de l'Andra, a déjà beaucoup travaillé et nous dit que le stockage géologique est la solution pertinente. Si vous regardez au niveau de l'AIEA ou au niveau international, allez les interroger, et ils vous diront : « Le stockage géologique est aussi la solution de référence pertinente internationalement ». Il faut l'avoir en tête. Faire travailler la science peut aussi amener à la réponse que nous proposons aujourd'hui.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur de l'ANDRA, vous voulez parler depuis tout à l'heure.

Jean-Michel HOORELBEKE

J'ai entendu tout à l'heure une phrase concernant le centre de stockage de la Manche qui fuit. Je voudrais juste rectifier. Il ne fuit pas, pour nous. Les déchets y sont parfaitement confinés. Il y a des traces d'activité dans la nappe, sous le centre de la Manche. C'est quelque chose qui est public. Cela résulte d'un incident qui a eu lieu en 1976. C'est un incident qui a été réglé depuis. Il a laissé des traces. Le tritium décroît d'année en année, donc cela ne fuit pas. Je vous remercie.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y a deux dernières prises de parole. Monsieur, c'est à vous. Il y aura ensuite Monsieur GUERITTE. Nous donnerons ensuite la parole à Catherine LARRERE pour faire une petite conclusion. Merci à vous. Monsieur.

Michel GUERITTE

Je voudrais réagir, mais la dernière réaction me fait aussi réagir. Il y a d'abord ce thème du débat : l'éthique. Je trouve très bien que cela commence par ça. De mon point de vue, la question essentielle est là. Vous l'avez dit dans votre première diapositive : votre rôle est de peser sur les décideurs ou de donner les moyens d'orienter les décideurs. C'est là où je suis un peu sceptique. J'ai quelques doutes que les décideurs actuels se posent la question franchement des questions d'éthique et des droits des générations futures. C'est une simple remarque.

La deuxième remarque, qui vient du représentant de l'ANDRA, me scandalise littéralement. S'il n'y avait pas eu l'ACCRO à travailler depuis 30 ans et à dénoncer les pollutions, nous ne le saurions pas. Nous avons failli être traduits en procès. Malheureusement, cela n'a pas été fait. L'ANDRA a abandonné. J'aurais aimé qu'il y ait ce procès. Quand on a révélé des documents montrant que la nappe phréatique avait des taux de tritium jusqu'au million de becquerels par litre, nous appelons ça des traces de tritium. De qui se moque-t-on ? Des millions de becquerels par litre, où ? Dans la nappe phréatique. C'est ce que n'ont jamais compris les opérateurs et que nous avons toujours défendu avec hargne. C'est qu'un site nucléaire est à la surface du sol entouré de barbelés. Pour le sous-sol, c'est le droit public qui s'applique. C'est notre droit d'intervenir. Ce n'est pas un site nucléaire, une nappe phréatique. Je suis désolé. C'est le deuxième point qui me fait réagir.

Le troisième point est en réponse à ma collègue de l'université sur la question des faibles doses. Il y aura un autre débat sur les faibles doses. Je ne veux pas l'entamer tout de suite. Nous parler des normes et nous les présenter comme des seuils d'innocuité, ce n'est pas acceptable. Les normes sont aujourd'hui établies sur la base d'un consensus social, sur la base d'une acceptabilité sociale. C'est généralement décidé par les décideurs. Il n'y a pas souvent de débats autour de ces normes. Si vous reprenez, les premières normes ont été établies en 1928. Si vous les regardez aujourd'hui, elles ont été réduites d'un facteur 60. Ce n'est pas pour faire plaisir à des écolos. C'est parce que la science a démontré à chaque fois que nous avons sous-estimé le risque nucléaire. Si vous avez une particule alpha qui traverse une cellule, sur chaque micron dans cette cellule, qui fait 10 à 20 microns, elle produit des milliers de paires d'ions par micron. C'est autant de mutations potentielles. Arrêtons de présenter cela comme des seuils d'innocuité.

Dernier point. La question du CO2 a été abordée. Je voudrais y revenir. C'est effectivement un élément important dans le débat aujourd'hui, avec le changement climatique qui est en train de s'opérer. Le CO2 n'est pas un toxique. Sans CO2, vous n'avez pas de vie sur terre. Il est indispensable. La question du CO2 est un équilibre entre production et consommation. Ce n'est pas un toxique. Le nucléaire produit aussi du CO2, certes en petite quantité. Ce CO2 qui vient du nucléaire est un toxique 100 % radiotoxique. Dans le CO2, vous avez un carbone. Celui que nous respirons est un carbone 12. Celui qui est rejeté par les installations nucléaires est un carbone 14, de 5 300 ans de période. C'est intéressant. Vous avez des sites nucléaires, pas loin d'ici, où vous avez des dizaines de milliers de gigabecquerels, qui sont des autorisations de rejet. Cela pose le problème de ce débat sur les déchets radioactifs. Pourquoi ? Parce que la solution qui a été autorisée, et qui a été quelque part celle défendue par les tenants du nucléaire, est de traiter nos effluents, et notamment par des solutions basiques dans les cheminées, pour traduire cela en effluents que nous rejetons en mer. C'est intéressant. La solution est la dissolution de ces produits dans l'environnement.

Je rappelle que le carbone 14 est de 5 300 ans de période. Vous allez me dire : « Que font-ils ailleurs ? » Les Anglais ont fait un choix différent. Ils précipitent ce carbone 14 et ils en font un stockage. Ils ont un problème de déchets radioactifs. Nous n'avons pas ce problème ici, car nous le rejetons dans l'environnement. Attention à ce qui est dit sur le CO2. Il y en a un qui est toxique, et il vient de l'industrie nucléaire.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Juste une petite précision sur tous les sujets que vous avez abordés ce soir. Nous tirons pas mal de sujets, lorsque nous tirons celui de l'éthique. La question des impacts sanitaires et environnementaux sera abordée dans la rencontre qui aura lieu à Tours le 9 juillet. La

question sur l'économie sera abordée à Paris le 11 septembre. La question du retraitement ou non des combustibles irradiés sera traitée à Cherbourg le 11 juin. La question de la distinction entre matières et déchets sera traitée sur le site de Saclay le 27 juin. Beaucoup de choses seront détaillées. Nous ne pouvons pas traiter tout dans une seule soirée.

Une dernière prise de parole très courte, et ensuite la conclusion de ce débat. Merci.

Michel GUERITTE

Cela va être très court. Je vais vous présenter mes excuses, Monsieur EDF, pour vous avoir agressé tout à l'heure. J'ai des excuses, car je suis hyperthyroïdien. J'ai cinq nodules à la thyroïde. J'ai des carcinomes basocellulaires. J'habite à 5 000 m de la plus grande poubelle nucléaire du monde, Soulaïnes. Je bois de l'eau radioactive. Je n'en parlerai pas ce soir. Je voudrais simplement revenir sur deux points. Je vais arrêter de vous embêter, Monsieur EDF. Je demande à tout le monde de vous laisser parler. Je trouve que c'est très intéressant. Vous me faites penser à des textes de la SFEN. Moi, je ne crie plus après la SFEN. Elle communique. Elle nous aide. Votre discours est risible maintenant. Cela me fait penser à des sketches d'Anne ROUMANOFF. J'incite à ne pas combattre les discours de l'EDF. Laissez-les raconter leurs mensonges. Les blaireaux de Champagne et d'ailleurs commencent à comprendre.

Je présente aussi mes excuses à propos de Gérard MOUROU. Je suis désolé. J'ai bien étudié ce garçon. Il n'y a pas que lui qui travaille sur le laser de puissance. Ils sont extrêmement nombreux. J'ai à peu près repéré sur Internet l'ensemble des cas. Je peux vous dire que Gérard MOUROU n'a jamais dit qu'il avait dit des conneries. Il a été auditionné par l'OPECST. C'est quelque chose de sérieux. C'est dirigé par Gérard LONGUET. Il y en a 2 h 30. J'ai tout enregistré. J'ai même un montage en préparation. Il n'a dit que des choses intelligentes. Il n'a pas démenti.

Par contre, vous, ce soir, vous affirmez que Gérard MOUROU a démenti. C'est cela le problème. Le débat que nous avons ce soir, celui que nous aurons pendant cinq mois, est le problème de l'affirmation. C'est le problème de la guerre de la communication. C'est celui qui affirme avec le plus d'aisance qui est écouté. Il faudrait maintenant que les citoyens... C'est dommage qu'ils ne soient pas là. Nous allons faire tout ce qu'il faut pour que les citoyens écoutent. Tout cela est enregistré. Tout cela est sur Internet. Il faut faire comprendre aux citoyens qu'il faut arrêter d'écouter les mensonges.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Rapidement, Monsieur KLEIN. Vous serez le dernier.

Étienne KLEIN

Je ne peux pas être accusé d'être menteur sans réagir. Je n'ai jamais dit que peu de gens travaillaient sur les lasers de puissance. Il y a énormément de chercheurs qui y travaillent, mais pas pour les appliquer aux déchets nucléaires. Étudiez, en tant que physicien, l'interaction entre les photons et les noyaux atomiques. Est-ce que les photons interagissent beaucoup avec les noyaux atomiques ? À propos du démenti de Gérard MOUROU, je vous invite à écouter l'émission que j'ai faite avec lui, *La conversation scientifique* sur le site de France Culture. Vous cliquez, vous l'entendez et vous verrez. Avant de m'accuser de mentir, écoutez.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais terminer ce premier atelier. Je reprendrai ce que vient de dire Isabelle. Quand nous tirons le fil de l'éthique, il y a beaucoup de choses. Je crois que l'une des conclusions à tirer, c'est que le débat qui a commencé ici va continuer dans d'autres ateliers. Isabelle en a cité un certain nombre. J'en rajouterai deux : un nouveau Café philo le 25 juin à Lyon sur les risques, et à la suite du laser, de l'entreposage et du stockage, un débat sera consacré aux alternatives, aux solutions alternatives au stockage. Il aura lieu à Bar-le-Duc le 20 juin.

Merci d'être venus ce soir. Merci d'avoir accepté de discuter. Je pense que les discussions en table ont permis que se manifeste l'esprit même de ces débats, à savoir l'argumentation. Nous ne sommes pas uniquement dans des invectives ou des accusations. L'idée est d'argumenter. Tout peut être exprimé, du moment que cela peut être argumenté et que la personne qui pose ses arguments est prête à écouter des contre-arguments, donc à continuer à discuter.

Merci à tous. Merci aussi d'avoir servi un peu de cobayes. Je pense que nous allons essayer de tirer des leçons positives. Merci à celui qui a dit qu'il était important de discuter de l'éthique. Merci aussi à toutes les remarques négatives, les critiques, que nous avons pu écouter çà et là. Nous allons essayer d'en tirer un enseignement positif de façon à ce que les prochains ateliers soient encore plus fructueux. Merci beaucoup.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

N'oubliez pas que vous pouvez continuer les discussions qui ont démarré ce soir par des contributions sur notre site Internet : pngmdrdébatpublic.fr. Participez aux autres rencontres. Le calendrier est dans le document qui se trouve sur la table. Si vous souhaitez que d'autres documents soient versés, n'hésitez pas à nous le signaler. Merci à tous, et bonne soirée.